



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8399^e séance

Mercredi 14 novembre 2018, à 11 h 15
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ma Zhaoxu	(Chine)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Éthiopie	M ^{me} Guadey
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
	Kazakhstan	M. Umarov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M. Van Oosterom
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
	Suède	M. Vaverka

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2018/981).

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 11 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2018/981)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Serbie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Vlora Çitaku, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/981, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Je donne maintenant la parole à M. Tanin.

M. Tanin (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil de sécurité sont saisis du dernier rapport trimestriel en date du Secrétaire général (S/2018/981), et je vais aujourd'hui leur faire part de mon analyse de la situation, et leur donner un aperçu des priorités de travail redéfinies de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Lors de mon dernier exposé au Conseil, au mois de mai (voir S/PV.8254), il y avait un certain degré d'incertitude quant aux perspectives de progrès décisifs dans le dialogue politique facilité par l'Union européenne. Toutefois, après la rencontre des dirigeants de Belgrade et de Pristina en juin et en juillet, les possibilités de

reprise des négociations ont commencé à être explorées. Au Forum européen d'Alpbach, en Autriche, organisé en août, les deux parties ont plaidé pour un nouveau cadre pour un accord global, notamment la possibilité d'un échange territorial. L'ajout de cette nouvelle dimension a imprimé une nouvelle dynamique, mais aussi suscité une certaine crainte parmi les acteurs politiques et les populations des deux côtés, ainsi que dans la région et au sein de la communauté internationale. Indépendamment des défis et des préoccupations sous-jacents, la discussion a ouvert un espace de débat et de réflexion. La semaine dernière, à Bruxelles, le Président Vučić et le Président Thaçi se sont rencontrés et ont confirmé leur intention commune de poursuivre le dialogue et d'œuvrer à un règlement, dans le cadre du processus facilité par l'Union européenne.

Les pourparlers politiques à Bruxelles ont eu lieu dans une situation encore dominée par de fréquentes actions antagonistes sur le terrain, dont beaucoup ont des conséquences réelles pour les populations. Les mesures visant à préjuger d'un accord ne permettent pas de parvenir à un compromis politique. Qu'il s'agisse de questions plus ou moins importantes, des mesures unilatérales risquent constamment d'influer sur la situation sur le terrain.

Je fais référence ici à nombre de domaines vastes, notamment l'infrastructure, l'énergie et l'économie. Des particuliers continuent d'avoir des difficultés à exercer leurs droits fondamentaux, notamment les droits de circuler librement, de pratiquer leur religion, et d'avoir un accès égal aux possibilités économiques. L'annonce tout récemment par le Gouvernement kosovar qu'une taxe de 10 % serait imposée aux marchandises serbes et bosniaques n'a fait qu'accroître les tensions entre Pristina et Belgrade et déstabiliser les entreprises et les personnes. Le Gouvernement serbe a dénoncé cette décision, dont il considère qu'elle est préjudiciable à la normalisation des relations et constitue une violation de l'Accord de libre échange d'Europe centrale.

Je voudrais souligner que la réforme tant nécessaire des institutions de l'état de droit au Kosovo a été compromise par les tensions ethniques et par les ordres du jour politiques. La démission d'un procureur spécial du Kosovo, qui aurait reçu des menaces liées à une enquête sur de grandes affaires, a donné lieu à des manifestations publiques et sapé la confiance du public dans la force et l'impartialité du système de justice. Bien entendu, la préservation de l'indépendance du pouvoir judiciaire et la lutte contre la criminalité organisée et

la corruption nécessitent des efforts acharnés et sans relâche, au Kosovo comme partout ailleurs. L'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies continuent de mettre des ressources à la disposition des autorités pour les aider dans cet effort difficile mais essentiel.

Le contexte plus large du processus de dialogue politique entre les parties peut parfois être assombri par cet éventail de problèmes non réglés, ainsi que par les rodomontades et l'esprit de joute. La perspective européenne elle-même continue d'être une source de motivation pour les dirigeants politiques des deux bords et, ce faisant, aide à promouvoir le maintien de la paix et de la stabilité. L'appui et l'assistance de l'Union européenne sont essentiels pour renforcer la capacité de l'ensemble des institutions publiques du Kosovo et, le 19 juillet, la Commission européenne a pris une décision historique en affirmant que le Kosovo avait rempli tous les critères en vue d'une libéralisation du régime des visas, proposant que le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne suppriment l'obligation de visa pour les résidents du Kosovo et leur permettent de voyager librement.

Avec tout cet accent mis sur les possibilités d'un nouveau compromis politique, je voudrais souligner que nous ne devons pas manquer de tenir compte des progrès réalisés depuis avril 2013, ainsi que des principes fondamentaux du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations signé à cette époque, notamment la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe. Ces principes et leur stricte application sont essentiels pour progresser sur le terrain.

La récente approbation par l'Assemblée du Kosovo de trois projets de loi sur la Force de sécurité du Kosovo visant à renforcer sensiblement les effectifs et les responsabilités de cette dernière a suscité de nouvelles tensions. Cette question doit être examinée avec le plus grand soin afin de veiller à ce que les mesures prises soient le résultat d'un processus politique pleinement inclusif et pleinement représentatif, qui respecte les cadres juridiques pertinents.

Tout processus de négociation politique, pour être couronné de succès, exige la pleine participation et adhésion des sociétés, ainsi que celles des dirigeants et des représentants politiques. Les engagements de haut niveau qui peuvent être conclus via des négociations politiques, même s'ils bénéficient de tout l'appui international et régional, ont peu de chance de tenir

s'ils ne jouissent pas pleinement de la compréhension et de la confiance des communautés et des individus dans l'ensemble de la société. Je suis convaincu que les dirigeants des deux bords, ainsi que les facilitateurs du dialogue, gardent fermement cela à l'esprit.

Cela étant, la MINUK continue d'accorder la priorité au renforcement de la confiance au Kosovo, en particulier au niveau local, chaque fois que, et partout où, cela est possible, en étroite coopération avec tous les partenaires internationaux sur le terrain. J'ai fixé comme principaux objectifs de notre interaction et de notre travail avec la société kosovare l'engagement, l'autonomisation et la créativité.

Comme je l'ai déjà souligné ici au Conseil, la MINUK a redirigé son attention et revu ses priorités dans le sens de la promotion à long terme de la réconciliation à de multiples niveaux au Kosovo. Sans réconciliation de la société – impliquant les personnes, les communautés et la société civile – les progrès peuvent ralentir, et ce quels que soient les efforts et les actions que peuvent mener les acteurs politiques. Pour instaurer la confiance, il faut de la patience et de la persévérance, et il faut sensibiliser et responsabiliser les voix en faveur de la compréhension et de la compassion, qui peuvent aider à façonner un avenir différent, exempt de divisions et de conflits.

À la suite du Forum sur le renforcement de la confiance au Kosovo tenu en mai à Ljubljana, nous sommes systématiquement employés à identifier, appuyer et autonomiser les acteurs du changement dans l'ensemble du Kosovo et à faciliter la mise en oeuvre des initiatives énoncées par les participants au Forum. En collaboration avec l'équipe des Nations Unies au Kosovo et d'autres partenaires internationaux, la MINUK s'efforce de concrétiser les recommandations issues du Forum sur le renforcement de la confiance, notamment nombre de mesures concrètes, pour cette année et au-delà. Le plan d'action comprend une série de mesures importantes, allant de la participation de tous les segments de la société kosovare à un débat éclairé sur l'avenir à la nécessité d'influer sur les programmes des partenaires locaux et internationaux dans le domaine de la confiance et de la coopération entre les communautés.

Entre autres objectifs clefs de l'action menée actuellement par la Mission, il y a la promotion de l'utilisation de technologies de communication novatrices pour appuyer des échanges permanents entre tous les groupes et communautés partout au Kosovo et régler les questions en suspens dans le domaine de

la justice et des droits de l'homme, et celles liées aux femmes et à la paix et la sécurité, et les jeunes et la paix et la sécurité. Je voudrais souligner que la mise en place par la MINUK de cadres stratégiques sur les femmes et les jeunes est une mesure audacieuse qui vise à appuyer l'autonomisation des femmes et des jeunes au Kosovo.

Ces efforts visent à favoriser un environnement propice à la paix et à la réconciliation, à lever la méfiance historique et à construire des ponts d'intérêts communs entre les communautés. Ceci est parfaitement en phase avec l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et pourrait être un bon exemple de la manière dont on peut exploiter le potentiel des individus et des partenariats pour créer les conditions nécessaires à la pérennisation de la paix.

Nos partenariats internationaux restent essentiels dans cet effort. Durant l'année, la Mission a renforcé sa collaboration opérationnelle avec le Bureau de l'Union européenne, la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Force de paix au Kosovo, le Conseil de l'Europe et d'autres présences internationales, outre nos principaux partenaires au sein de l'équipe des Nations Unies au Kosovo. En plus des consultations régulières à Belgrade, à Pristina et dans les capitales de la région, je m'emploie en particulier à partager notre point de vue et notre expérience avec les parties prenantes en Europe et au-delà.

Dans tous ces domaines du travail recalibré de la Mission, comme je l'ai décrit aujourd'hui, la MINUK oeuvre dans le plein respect des principes de base du programme de réforme du Secrétaire général et des directives du Conseil. Nos efforts visent à aider à promouvoir les conditions d'une négociation pacifique et d'une réconciliation sociétale.

En même temps, nous œuvrons pour rester à l'avant-garde de la compréhension, aider le Conseil et partager notre compréhension et notre travail avec tous nos partenaires, au service d'une paix durable. Je remercie les membres du Conseil de leur soutien constant.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Tanin de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Dačić.

M. Dačić (Serbie) (*parle en serbe; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je remercie tout d'abord le Secrétaire général, M. Guterres, de son rapport (S/2018/981) et son Représentant spécial,

M. Tanin, de son exposé. Je les remercie également de leur dévouement et de leur action acharnée pour la mise en œuvre du mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), en vertu de la résolution 1244 (1999). Je félicite la Chine d'avoir, conformément à la dynamique établie, inclus la présente séance, dans le programme du Conseil de sécurité. Je félicite aussi les membres du Conseil qui appuient la poursuite de l'examen de cette question.

En août, nous n'avons pas tenu la séance habituelle sur la MINUK, et je ne puis qu'exprimer mon mécontentement au sujet de la décision du Royaume-Uni de ne pas inscrire cette question au programme de travail du Conseil de sécurité, au motif que la situation au Kosovo-Metohija était calme et que rien ne se passait sur le terrain. Je saisis cette occasion pour signaler pourquoi cette approche est erronée et pourquoi nous considérons qu'il est important actuellement que ce sujet reste au premier plan de l'ordre du jour du Conseil.

Nous avons passé plus de trois heures – le laps de temps généralement nécessaire pour tenir une séance du Conseil de sécurité – à discuter de la question de savoir s'il fallait tenir la séance ou non. Une ambiance inutilement antagonique entre Belgrade et Pristina a été créée, ainsi qu'une division entre les membres du Conseil de sécurité. L'adoption du programme de travail du Conseil a été remise en cause, ce qui constitue une situation certainement préjudiciable à la fois à la solution du problème et au ton qui règne dans cet organe.

La qualité de membre du Conseil de sécurité, qu'il me soit permis de le rappeler, est un grand privilège et une lourde responsabilité, et les membres du Conseil doivent faire de leur mieux pour sauvegarder la paix et la sécurité internationales. Pendant des années, l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres n'ont épargné aucun effort pour prévenir les conflits ni perdu de temps à cet égard, et nous sommes tous appelés à prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher, dès le premier signe, que l'instabilité se métamorphose en conflit.

En l'occurrence, nous sommes face une situation où un problème à moitié résolu est en train d'être négligé. Le conflit est loin derrière nous, mais nous sommes également loin d'avoir instauré une situation stable et sûre ne méritant plus l'attention de cet organe. Affirmer que ce sujet est moins important au moment où des efforts considérables sont déployés pour trouver une solution durable et viable, avec l'appui vigoureux

d'acteurs importants de la communauté internationale, est pour le moins contreproductif.

Nous continuons de penser que les membres du Conseil doivent s'accorder sur la fréquence avec laquelle ce sujet doit être examiné au Conseil de sécurité et que la question de la fréquence n'est pas un aspect technique. Je rappelle que la Serbie s'est efforcée de contribuer à une solution concertée, et nous sommes prêts à poursuivre la discussion de cette question avec toutes les parties intéressées dans ce même esprit constructif.

C'est avec regret que je note qu'aucun changement de fond positif ne s'est produit depuis la séance précédente du Conseil de sécurité consacrée à cette question (voir S/PV.8254). Plus de 2000 jours se sont écoulés sans la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe, qui est la pierre angulaire de l'Accord de Bruxelles; aucune condition n'a été créée pour le retour de 200 000 personnes déplacées; les Chambres spécialisées n'ont pas commencé leur travail; et presque une année s'est écoulée depuis le meurtre d'Oliver Ivanović sans que l'auteur de ce crime odieux soit retrouvé. Rien de tout cela ne s'est produit, et l'on aurait du mal à dire que ce qui a été fait a été positif. Les résolutions de cet organe ont été violées de façon flagrante et de nouvelles provocations et de nouveaux incidents se sont produits. Qu'il me soit permis de n'en mentionner que quelques-uns.

La soi-disant Assemblée du Kosovo a adopté des lois qui permettront, à toutes fins utiles, à la Force de sécurité du Kosovo de se transformer en une armée. Malgré les appels constants de la communauté internationale à la prudence, et au mépris des intérêts de la communauté serbe au Kosovo-Metohija, les autorités de Pristina sont déterminées à constituer une armée. La Serbie s'oppose catégoriquement à de tels actes unilatéraux, car il est évident que cette armée aurait tous les attributs et toutes les compétences d'une force militaire, quel que soit le nom qu'on puisse lui donner.

Je tiens à rappeler que, en vertu de la résolution 1244 (1999) et de l'Accord militaire technique, la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) est la seule formation militaire légale au Kosovo-Metohija. En même temps, elle est un garant important de l'application de l'Accord de Bruxelles et, dans les faits, le seul garant de la sécurité et de la survie des Serbes, de leurs biens et de leur patrimoine religieux et culturel. Qu'il me soit permis de signaler qu'il est inacceptable que des décisions radicales, de vaste portée et unilatérales soient prises au moment où le dialogue

en cours vise à trouver une solution, et je m'attends à ce que les membres du Conseil de sécurité condamnent la décision de Pristina à cet égard.

Pendant sa visite au Kosovo-Metohija les 8 et 9 septembre, le Président de la Serbie, Aleksandar Vučić, a été empêché de se rendre dans la localité de Banja, dans une enclave serbe, parce que les autorités de Pristina ont changé d'avis au dernier moment, malgré son message de paix clair et ses appels en faveur d'une solution durable pour le Kosovo-Metohija.

Le raid opéré par des unités spéciales de la police au réservoir de Gazivode a été l'exemple le plus radical d'une provocation. Soixante membres d'unités spéciales des Groupes régionaux d'appui opérationnel, portant des cagoules et des armes à long canon, sont descendus sur le réservoir et la centrale hydroélectrique de Gazivode, dans le nord du Kosovo-Metohija, pour permettre à Hashim Thaçi d'y faire une visite. Je crains que le seul objectif de cette action irrationnelle ait été de provoquer et d'intimider la population serbe du Kosovo-Metohija, et ce n'était pas la première fois. Cela aussi, je tiens à le signaler, était une violation claire de la résolution 1244 (1999) et de l'Accord de Bruxelles.

En tant que Premier Vice-Premier Ministre de la Serbie, j'ai assisté personnellement, au côté de Catherine Ashton, Hashim Thaçi et Aleksandar Vučić, à une réunion de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) au moment de la signature de l'Accord de Bruxelles en 2013, pendant laquelle il avait été convenu qu'aucune force de sécurité du Kosovo ne pouvait se rendre dans le nord, à moins que deux conditions soient réunies : premièrement, la KFOR serait prévenue; et, deuxièmement, un consentement serait donné par les représentants des municipalités serbes dans le nord du Kosovo-Metohija. Aucune de ces deux conditions n'a été remplie. Nous considérons que les réactions de la KFOR et de l'Union européenne ont été inadéquates et, c'est le moins que l'on puisse dire, non conformes à leur rôle et à leur mandat. Une escalade a été évitée grâce au calme qui a régné de notre côté, aux messages du Président de la Serbie et à la retenue des Serbes du nord du Kosovo-Metohija, qui, bien qu'alarmés, ont fait preuve de maturité et n'ont pas mordu à l'hameçon de la provocation.

Toutefois, le message transmis par l'incident de Gazivode est particulièrement préoccupant. Le réservoir et la centrale hydroélectrique sont d'une importance stratégique pour nous, ainsi que pour Pristina; cependant, Pristina n'est pas prête à discuter des questions de

fond. La tentative récente d'ingérence dans le travail d'Elektromreža Srbije, le réseau serbe de transport d'électricité, et l'intention de Pristina de s'emparer de l'infrastructure énergétique dans le nord du Kosovo-Metohija sont également révélatrices à cet égard. Je rappelle que l'énergie est un sujet qui relève du dialogue de Bruxelles et que nous avons exprimé plusieurs fois notre préoccupation au sujet des mesures que Pristina a prises et qui menacent la stabilité énergétique de l'ensemble de la région, en dépit du manquement à son obligation d'enregistrer deux entreprises énergétiques dans le nord du Kosovo-Metohija.

Qu'il me soit permis de dire que, conformément à l'Accord de Bruxelles, la création de l'association/ communauté des municipalités à majorité serbe est importante. De quel genre de dialogue parlons-nous si, 2000 jours après la signature de l'Accord de Bruxelles et les engagements envers l'Union européenne y contenus qui avaient été souscrits par Pristina, rien n'a été réalisé, notamment la création de l'association/ communauté des municipalités à majorité serbe? Cette association, bien entendu, doit être la base de la formation des entreprises énergétiques que j'ai mentionnées et des discussions futures au sujet de l'énergie.

D'autres faits nouveaux se sont également produits dans le cadre des deux périodes précédentes faisant l'objet d'un rapport. Les autorités de Pristina ont décidé de construire une route à travers la zone spécialement protégée du monastère de Visoki Dečani, construit au XIV^e siècle et inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, et ont envoyé des bulldozers dans sa cour. Quelqu'un a même écrit « EIIL » sur les grilles du monastère. Voilà le type de conditions que l'on fait subir au patrimoine culturel des Serbes au Kosovo-Metohija. Je saisis cette occasion pour remercier les représentants internationaux qui, en intervenant rapidement, ont empêché cette malheureuse action.

Des attaques contre les Serbes et leurs biens ont de nouveau été perpétrées, notamment contre ceux qui se rendaient sur les tombes de leurs proches, ainsi que contre des enfants dans un terrain de jeu. À la différence du rapport du Secrétaire général (S/2018/981), celui de la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe au Kosovo recense 173 incidents impliquant des membres de communautés non albanaises pour la seule période allant de janvier et à juin, et indique que le nombre total d'incidents a augmenté de près de 20 % par rapport aux six mois précédents.

Ce ne sont là que quelques-uns des incidents qui menacent la sécurité au Kosovo-Metohija et enveniment une situation déjà complexe. Je dois admettre que je ne comprends pas comment quiconque peut qualifier une telle situation de stable. Une « situation stable » implique peut-être que les Serbes sont une cible légitime, que les attaques qui les visent sont normales, qu'il faut bien qu'elles se produisent, et qu'elles ne méritent ni qu'on y prête attention, ni qu'on y réagisse.

Je voudrais rappeler aux membres du Conseil que nombre de ces attaques prennent pour cible des déplacés et des personnes de retour dans leurs foyers. Comment peut-on tabler sur une progression, même minime, du processus de retour des personnes déplacées si, dans l'Europe du XXI^e siècle, nous reconnaissons toujours que les conditions de sécurité demeurent le défi le plus important, étant donné que les personnes revenues volontairement continuent d'être la cible d'attaques à motivation ethnique? Les arrestations arbitraires – c'est-à-dire les arrestations de personnes de retour dans leurs foyers, sur la base d'accusations fabriquées de toutes pièces –, les agressions et les traumatismes physiques, la lapidation des fidèles et les agressions contre les prêtres, la destruction de biens, les graffitis troublants, la profanation de plaques commémoratives, la haine nationale et religieuse, la destruction de cimetières, les provocations, la discrimination institutionnelle, l'absence d'état de droit et d'un pouvoir judiciaire indépendant, la lenteur des procédures, l'insuffisance de la protection des éléments preuves et des témoins, la non-exécution des décisions de justice et autres injustices sont autant d'obstacles rencontrés ces jours-ci par ceux qui tentent de rentrer chez eux. Le dernier rapport du Secrétaire général ne fait aucune mention des quelque 200 000 déplacés, qui, selon un rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ont attendu 19 ans mais ne peuvent toujours pas jouir de leurs droits du fait de ces pratiques inacceptables.

Assurément, les affirmations faisant état de stabilité sont également démenties par le nombre de combattants terroristes étrangers venant du Kosovo, à propos desquels, dans son rapport, le Secrétaire général se dit lui aussi préoccupé. Les informations selon lesquelles un groupe préparait des attaques terroristes contre les communautés à majorité serbe et contre la KFOR sont particulièrement alarmantes.

Un autre sujet important et sensible a trait à la question de la violence sexuelle en temps de conflit. La Serbie condamne avec la plus grande fermeté ces

horribles actes de violence et estime que tous leurs auteurs doivent être punis et que les victimes doivent recevoir la protection et l'aide qui s'imposent. Le nombre de victimes de violence sexuelle en temps de conflit ne diminue en rien les terribles effets que cette violence a sur les victimes individuelles, et spéculer sur ces chiffres n'aide en rien la justice, aboutit à la politisation de la question et ralentit le processus de réconciliation dans les sociétés sortant d'un conflit.

Les informations contenues dans le rapport et fondées sur les données fournies par la commission gouvernementale du Kosovo chargée de vérifier et de reconnaître le statut de victimes de violence sexuelle liée aux conflits – selon laquelle, sur 782 plaintes, 137 seulement ont été jugées recevables – sont révélatrices de la pratique suivie depuis des années par Pristina, laquelle consiste à présenter des mensonges au Conseil de sécurité et à invoquer continuellement l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), alors même que cet organisation ne possède pas de données de ce type. J'ai soumis des requêtes à l'OMS, qui m'a confirmé qu'elle ne disposait pas de ces informations. Lors de ces séances du Conseil, nous avons entendu répéter des allégations faisant état de l'existence de 20 000 victimes de violence sexuelle, allégations sur la base desquelles on a tenté d'établir une hiérarchie des victimes en fonction de leur appartenance ethnique, religieuse ou autre. C'est presque comme si les victimes serbes étaient moins importantes et que la violence sexuelle contre des ressortissants serbes était justifiée et pardonnable.

C'est dans ce climat de justification des crimes contre les Serbes que le soi-disant Gouvernement kosovar a pu désigner Fatmir Limaj chef de l'équipe de négociation dans le cadre du dialogue avec Belgrade. Alors qu'il était commandant de l'Armée de libération du Kosovo, il a violé et tué, selon le témoignage des frères Mazreku, eux-mêmes Albanais et témoins et complices du crime, et d'un certain nombre de femmes serbes dans le village de Klecka. Voilà l'homme qu'on a mis à la tête de l'équipe chargée de négocier avec la Serbie. Je le répète : pour la Serbie, ces questions doivent être abordées sans politisation et dans le respect de chaque victime et, cela va sans dire, en se fondant sur la vérité et sur les faits relatifs à toutes les parties à la guerre.

En cette occasion, je ne saurais oublier de mentionner la lettre que l'Ambassadrice sortante des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressée au Secrétaire général, l'exhortant à entreprendre un examen stratégique de la MINUK

et à élaborer une stratégie de sortie du Kosovo. Nous avons entendu à maintes reprises, lors de ces séances, que la MINUK a rempli son mandat et qu'elle n'est plus nécessaire, compte tenu du fait que le soi-disant Kosovo a mis en place des institutions démocratiques et que l'état de droit et les droits de l'homme sont respectés. Je me dois, une fois encore, de poser les questions suivantes à tous ceux qui ont fait valoir ces arguments.

Acceptent-ils que des institutions démocratiques n'honorent pas les accords et obligations qu'elles ont contractés? L'accord de Bruxelles a été signé, mais n'a pas été mis en œuvre par Pristina. Pensent-ils que l'on sert la démocratie en lançant des grenades lacrymogènes au Parlement, comme nous le voyons se produire à Pristina depuis des années maintenant? L'état de droit est-il respecté lorsque, comme cela arrive parfois, Pristina gracie des criminels condamnés pour les crimes les plus odieux, tels que les membres du Groupe de Drenica? L'intimidation des personnes qui regagnent leurs foyers, les attaques contre les membres des communautés minoritaires et la discrimination quotidienne dont ils font l'objet peuvent-elles être tolérées comme étant la norme? Le niveau souhaité de respect des droits de l'homme a-t-il été atteint alors qu'à peine 1,9% des déplacés ont pu rentrer chez eux? Ce nombre suffit-il pour justifier que l'on renonce à promouvoir des retours supplémentaires? Est-ce à dire que l'expulsion de 200 000 Serbes est désormais une affaire classée? Est-on censé ne plus en parler? Qu'est-il donc arrivé aux plus de 1 500 Serbes qui sont toujours portés disparus? Ce sont les mêmes questions qu'on entend les autres camps poser, comme si les victimes serbes étaient moins importantes.

Même si cette vérité est inconfortable pour certains, elle est indéniable. Presque tous ceux qui sont assis autour de cette table sont favorables à une présence internationale en Bosnie-Herzégovine, où, dans l'ensemble, la situation n'a rien de comparable avec celle du Kosovo-Metohija et où nous pouvons tous convenir que la sécurité des citoyens n'est pas menacée. Pourquoi la présence internationale serait-elle nécessaire en Bosnie-Herzégovine, mais pas au Kosovo-Metohija? Pourquoi certains membres du Conseil n'ont-ils pas évoqué la question du retrait de la présence internationale de la Bosnie-Herzégovine, comme ils le font pour le Kosovo? Je conviens que la situation au Kosovo est très différente de ce qu'elle était en 1999 ou en 2009, mais la Mission aussi a beaucoup évolué depuis lors. En revanche, alléguer que la Mission n'est pas nécessaire et qu'elle a rempli sa mission est loin de la

réalité. Sachant que le Conseil de sécurité est responsable du mandat de la MINUK, je voudrais demander ici si le Secrétaire général a répondu à l'Ambassadrice Haley, et quelle était la teneur de sa réponse.

Certains membres du Conseil sont d'avis que le statut du Kosovo est une question qui a été déjà tranchée alors que beaucoup d'autres pensent que tel n'est pas le cas. De nombreux États sont en train de revenir actuellement sur leur décision de reconnaître l'indépendance du Kosovo, qui a été unilatéralement déclarée, et jusqu'à présent, 10 États ont modifié cette décision. Ils ont révoqué cette décision ou l'ont suspendue. Ils se sont rendu compte qu'ils n'avaient pas été suffisamment informés de la situation et ont jugé qu'il fallait donner une chance au dialogue et que chacun devait respecter les résultats de ce dialogue. Ce nombre pourrait bientôt augmenter considérablement et le nombre de ceux qui ont reconnu l'indépendance déclarée unilatéralement du Kosovo pourrait tomber en dessous de la moitié des États Membres de l'ONU.

La décision d'annuler cette reconnaissance est condamnée par Pristina et certains États, tandis que les demandes de la Serbie sont disqualifiées comme étant des provocations. À l'inverse, pour ces États, le lobbying de Pristina en faveur de nouvelles reconnaissances est un exercice légitime et non une provocation. Pour eux, les appels au non-respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un État Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies lancés par certains pays – et je suis sûr que nous entendrons ces appels à la présente séance, car ils le font toujours en ma présence – encouragent publiquement les autres pays à reconnaître le Kosovo. Qu'est-ce que cela veut dire? Ils peuvent faire pression sur des pays pour qu'ils reconnaissent le Kosovo, mais la Serbie ne peut pas demander aux pays d'annuler cette reconnaissance. Il semble que quelque chose ne va pas dans ce raisonnement.

En désespoir de cause, la semaine dernière, Pristina a augmenté de 10% ses droits de douane sur les marchandises en provenance de Serbie afin de punir mon pays pour la manière dont il mène sa politique étrangère. Ce pays a agi ainsi en violation des règles et règlements de l'Accord de libre-échange d'Europe, dont il assure actuellement la présidence. Cette mesure a été condamnée fermement par tous les acteurs internationaux, y compris l'Union européenne. La Serbie a accepté que le Kosovo participe à cette initiative régionale. La Serbie a été invitée à le faire, et elle l'a fait, et maintenant, le Kosovo ne respecte pas

cet Accord, dont il assure la présidence. Il convient de signaler que même Hashim Thaçi n'appuie pas cette décision des autorités de Pristina. Par conséquent, je ne comprends pas très bien cette politique. Il y a des bons et des méchants au Kosovo.

Au lieu de dialoguer, le Kosovo met tout en œuvre pour obtenir le statut de membre d'organisations internationales en croyant à tort qu'il prouvera ainsi son statut d'État. Il ne veut pas reconnaître que ces tentatives ne font que faire obstacle à toute solution. Le fait que ses demandes d'adhésion ne sont pas justifiées et sont incompatibles avec les principes fondamentaux du droit international entraîne la politisation de ces organisations, crée des divisions au sein de celles-ci et conduit à du gaspillage d'efforts.

À cet égard, je voudrais donner un exemple flagrant : la demande d'adhésion du soi-disant Kosovo à INTERPOL. L'argument que Pristina avance souvent est que le Kosovo ne peut pas coopérer avec INTERPOL parce qu'il n'en est pas membre. Cet argument est faux, compte tenu de ce qu'affirme le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis aujourd'hui, à savoir que la MINUK continue de faciliter l'échange d'informations entre les institutions provisoires d'administration autonome à Pristina et INTERPOL. En vertu du mémorandum d'accord signé par INTERPOL et la MINUK, cette coopération existe depuis plus de 15 ans. En fait, la campagne de Pristina, à laquelle certains États apportent ouvertement leur aide et leur soutien, en prenant publiquement part aux efforts de lobbying et en appelant d'autres pays à reconnaître le Kosovo dans les organisations internationales et à voter pour lui, vise à présenter l'adhésion du soi-disant Kosovo à INTERPOL comme une question de sécurité et liée à la lutte contre la criminalité. Cela est infondé et inacceptable. Il est tout à fait évident qu'il y a des aspirations politiques en jeu. Pristina ne veut pas adhérer à INTERPOL pour lutter contre la criminalité, mais pour se présenter comme un pays indépendant. D'autre part, c'est la raison pour laquelle nous disons toujours que chaque pays doit garder à l'esprit que ces questions ont un caractère inhérent. Il ne s'agit pas de questions spécialisées. Pristina n'a pas hésité à extraditer les partisans de Gülen vers la Turquie dans les 24 heures. Le fait que le Kosovo ne soit pas membre d'INTERPOL ne l'a pas empêché de le faire. Nous parlons ici des tentatives du Kosovo d'abuser de cette organisation pour essayer d'entrer par la porte arrière en préjugant des résultats du dialogue.

En raison des circonstances, ma déclaration peut sembler plutôt sombre et négative. Je voudrais toutefois conclure sur une note positive. Lors du débat public tenu récemment par le Conseil de sécurité sur le renforcement du multilatéralisme, l'observateur de l'Union européenne a souligné, entre autres choses, que nous avons appris que la paix durable exige toujours des solutions politiques négociées (voir S/PV.8395). Le Conseil de sécurité discute souvent de cette question et invite les pays à trouver d'abord une solution à leurs problèmes avant que les autres pays ne soient saisis de la situation. Si je me souviens bien, le Président Obama a également demandé à tous les pays de ne pas reconnaître la Palestine tant qu'elle n'aurait pas conclu un accord avec Israël. Toutefois, dans le cas de la Serbie, de nombreux pays ont fait le contraire. La Serbie est tout à fait d'accord et souhaite sincèrement parvenir à un compromis sur la question du Kosovo-Metohija. Nous sommes déterminés à trouver une solution mutuellement acceptable. On ne peut pas trouver cette solution en l'absence d'un accord entre Belgrade et Pristina, ou sans l'appui du Conseil de sécurité.

À cette fin, j'appelle une fois de plus le Conseil de sécurité à contribuer à ce processus et à faire fond sur la dynamique actuelle pour aller de l'avant. Les divisions au sein du Conseil de sécurité sur cette question et les discussions sur la question de savoir si nous avons besoin de la MINUK ou non ne font que compliquer les choses. Nous trouverons la réponse à la question de savoir si nous avons besoin des réunions du Conseil de sécurité ou de la MINUK quand nous serons parvenus à une solution mutuellement acceptable. En attendant, nous avons la résolution 1244 (1999), adoptée par cet organe, que nous devons tous respecter. En ce qui la concerne, la Serbie fera tout ce qui est en son pouvoir pour poursuivre le dialogue et parvenir à une solution durable qui respecte les intérêts des peuples serbe et albanais. Mettons tout en œuvre pour trouver un compromis pour l'avenir, instaurer une paix durable entre Serbes et Albanais, garantir la prospérité des Serbes et des Albanais et la paix et la stabilité dans toute la région. Une fois que cela sera fait, nous n'aurons plus besoin de la MINUK ni des réunions du Conseil de sécurité sur cette question.

Pour terminer, nous avons célébré tout récemment le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, au cours de laquelle la Serbie a combattu aux côtés des alliés. La Serbie a payé un lourd tribut pour la grande victoire, avec de nombreuses pertes. Selon les données de la Conférence de paix de Paris de 1919, la Serbie a perdu 1 247 435 personnes. Cela représente 28 % de sa

population et 62 % d'hommes âgés de 18 à 55 ans. Sur les personnes tuées, 845 000 étaient des civils. Près d'une victime sur 10 de la Première Guerre mondiale était serbe. Afin d'honorer les victimes serbes de la Première Guerre mondiale, l'ancien Président des États-Unis, Woodrow Wilson, prit la décision de faire flotter le drapeau serbe sur la Maison Blanche et toutes les institutions nationales des États-Unis le 28 juin 1918. Une décision qui n'a été prise qu'une seule autre fois dans l'histoire des États-Unis, lorsqu'ils ont décidé de faire de même avec le drapeau français quelques années plus tard. C'est pourquoi la paix et la stabilité dans la région figurent parmi les priorités de la Serbie : pour que les victimes ne soient jamais oubliées et pour éviter une autre guerre à l'avenir.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Çitaku.

M^{me} Çitaku (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi d'être ici aujourd'hui dans cette salle pour représenter la plus jeune démocratie d'Europe du Sud-Est. Nous sommes réunis ici quelques jours seulement après avoir commémoré le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale. Comme nous l'ont rappelé récemment les récits des derniers témoins de ce sombre chapitre de l'histoire de l'humanité, nous avons payé un lourd tribut pour la liberté et la paix sur notre vieux continent. La période qui a suivi la fin de la Grande Guerre nous rappelle également que la paix ne peut être durable que si elle est complétée par la justice. Ce n'est pas un hasard si, avant même que la poussière de cette terrible guerre ne se soit dissipée, notre continent a une fois de plus été frappé par un péril d'une ampleur sans précédent sous la forme de la Seconde Guerre mondiale, qui a causé des pertes humaines colossales.

Bien que les pays des Balkans occidentaux aient été des protagonistes accidentels de ce conflit, nous avons été plus souvent qu'à notre tour un champ de bataille – une scène où les idéaux s'affrontaient, les nations se battaient, les vies étaient écourtées et les rêves ébranlés. Après la Seconde Guerre mondiale, une malencontreuse suite d'événements a conduit notre région et mon cher pays, le Kosovo, à devenir l'arène de la dernière guerre sur le continent européen. C'est une guerre dont je ne me souviens que trop bien. Je fais partie du million d'Albanais du Kosovo qui ont été déplacés et chassés de leurs foyers dans le cadre de la campagne de nettoyage ethnique menée par les forces militaires serbes. Un million de réfugiés ont été éparpillés, 20 000 femmes violées et des dizaines de

milliers de personnes tuées. Beaucoup sont toujours portés disparus.

Les blessures de la guerre ne se referment pas facilement, surtout lorsque l'agresseur – l'État serbe – continue de refuser d'assumer la responsabilité de ses actes. Quelqu'un pense-t-il que la paix en Europe aurait été possible si les auteurs des crimes des Première et Seconde Guerres mondiales n'avaient pas eu à répondre de ce qui s'était passé? Peut-on sérieusement prétendre qu'il aurait été possible pour le monde d'avancer si les instigateurs de ces guerres avaient insisté sur la parité morale? Il n'y avait pas de parité morale pendant la Première Guerre mondiale, ni pendant la Seconde. Il n'y a pas non plus de parité morale dans la guerre du Kosovo. Il y a un oppresseur et des opprimés, et nous savons tous très bien qui est l'opresseur.

Malheureusement, le Président serbe ne s'est rendu au Kosovo que récemment. Au lieu de profiter de sa visite pour envoyer des messages de paix, le Président serbe a fait l'éloge de Milošević – la personne à l'origine des plus terribles tragédies en Europe depuis les deux Guerres mondiales. Pourtant, nous, les Kosovars, refusons d'être définis par notre seul passé douloureux. Au lieu de cela, nous avons choisi de nous définir par notre capacité de bâtir un avenir meilleur. Nous ne sommes pas les victimes d'hier; nous sommes les champions d'aujourd'hui. Nous sommes le pays de Majlinda Kelmendi, de Distria Krasniqi et de toutes les jeunes femmes qui ont fait monter le Kosovo sur la plus haute marche du podium des Jeux olympiques en comptant uniquement sur leurs capacités.

Nous sommes une nation de jeunes qui refusent d'accepter l'échec et qui, lorsqu'on leur donne la chance de faire leurs preuves, mettent la barre plus haut pour tous les autres. Nous sommes une jeune république qui a été reconnue par la plupart des pays libres du monde. Nous sommes déterminés et résolus à repousser toutes les tentatives désespérées de notre voisin du nord pour défaire nos réalisations. Et s'ils essaient, ils échoueront sans aucun doute.

Le Kosovo est sa propre entité et le Président du Kosovo a le droit légitime de se rendre dans n'importe quelle partie du Kosovo sans demander la permission à personne. Il n'y a pas eu d'incident le jour où le Président Thaçi s'est rendu au lac Ujman. Comme l'a confirmé la Force internationale de sécurité au Kosovo, l'incident s'est hélas produit le lendemain, lorsque le propriétaire de bar serbe qui avait offert des cafés au Président et à

son équipe a été victime d'une attaque à la bombe lancée par des structures parallèles serbes du nord.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier tous les pays des Caraïbes qui ont confirmé leur reconnaissance de l'indépendance du Kosovo et de sa souveraineté. Au nom du peuple du Kosovo, je voudrais également exprimer notre gratitude à toutes les délégations assises autour de cette table pour tout ce qu'elles ont fait pour le peuple du Kosovo. Des dizaines de déclarations et de résolutions adoptées dans cette salle ont fait du Kosovo un endroit meilleur et le Conseil a été notre voix dans nos heures les plus sombres.

Cependant, nous devons reconnaître que le monde a changé depuis. Le Kosovo a changé. Nous ne sommes plus en 1999; nous sommes en 2018. Le Kosovo a évolué et il est grand temps que le Conseil fasse de même en ce qui concerne la question du Kosovo. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) n'est plus une mission de maintien de la paix et elle n'est certainement pas une mission d'administration. L'illustration la plus instructive du point que j'essaie de faire valoir est la résolution 1244 (1999) elle-même. J'invite instamment les membres du Conseil à la reprendre et à la relire. Les membres du Conseil qui la liront seront déconcertés de constater qu'elle fait référence à une tout autre réalité, un monde qui a cessé d'exister il y a longtemps. Les Kosovars, en tant que peuple, ont bénéficié de l'aide des Nations Unies. Et nous pensons que les ressources de l'Organisation seraient aujourd'hui bien mieux utilisées si elles servaient à offrir des solutions à des problèmes et crises plus préoccupants à travers le monde.

En ce qui concerne le Kosovo, j'implore le Conseil de consulter l'arrêt de la Cour internationale de justice, qui, d'ailleurs, a été rédigé à la demande de nul autre que la Serbie elle-même. Cette décision est précise et sans ambiguïté. Elle indique que le Kosovo n'a enfreint aucune loi internationale lorsqu'il a déclaré son indépendance il y a 10 ans. Ces faits et ces réalités sont indiscutables et irréversibles. Ils ne changeront pas, ni maintenant ni jamais. Le Kosovo est indépendant et il est là pour rester, maintenant et pour toujours.

Ces séances ne contribuent pas à la paix. Ces séances ne contribuent pas au dialogue. Malheureusement, cette enceinte est utilisée à mauvais escient. Elle est transformée en un théâtre, une plateforme pour satisfaire un public national. Elle est utilisée et mal utilisée pour un public national, et nous ne devons pas le permettre.

Le Kosovo a connu un processus de croissance douloureuse qui lui a permis de prendre conscience du fait que l'indépendance n'est pas suffisante en soi. Bien que nous nous réjouissons et soyons extrêmement fiers des exploits de nos champions dans les domaines des sports, des arts et des sciences, nos institutions ont encore un long chemin à parcourir pour répondre aux attentes légitimes du peuple kosovar. Notre gouvernement doit faire bien davantage pour offrir à sa population une éducation de meilleure qualité, améliorer son bien-être et lui ouvrir de meilleures perspectives. Il doit également aller plus loin dans la lutte contre la corruption, le népotisme et les autres phénomènes négatifs qui affligent notre jeune république.

Cependant, même s'il y a certaines batailles que nous devons livrer au plan interne, il est d'autres défis que nous ne pourrions relever que si nous sommes complètement intégrés à la communauté mondiale. On ne peut attendre du Kosovo qu'il lutte efficacement contre la criminalité transnationale s'il ne fait pas partie d'INTERPOL. Le Kosovo ne peut et ne doit pas être un trou noir au milieu du continent européen. Nous sommes prêts et disposés à contribuer à rendre non seulement le Kosovo, mais aussi notre région et l'Europe dans son ensemble, plus sûrs pour leurs habitants. Le Service de police du Kosovo, dont l'ONU devrait être fière, car elle nous a aidés à le mettre en place il y a 19 ans, répond à tous les critères imaginables pour un partenaire crédible dans la lutte contre la criminalité transnationale. Il a déjà contribué à déjouer des complots terroristes internationaux et à endiguer des groupes extrémistes violents. Il a également signé plus de 80 accords bilatéraux de coopération avec ses homologues des forces de l'ordre du monde entier.

Toutefois, pour pouvoir véritablement contribuer à la sécurité régionale et mondiale, le Kosovo doit devenir membre d'INTERPOL. C'est pour cela que nous souhaitons y adhérer. Franchement, je ne sais pas en quoi ce serait une perte pour notre voisin. Je ne le sais vraiment pas. Il ne s'agit pas d'un jeu à somme nulle, bien au contraire. De nos jours, il est irresponsable de prétendre que nos pays ne sont pas profondément touchés par ce qui se passe au-delà de nos frontières. Nous devrions considérer notre interdépendance croissante comme une raison de resserrer notre coopération. Le fait est que ceux qui font obstacle à l'adhésion du Kosovo à INTERPOL aident implicitement la criminalité organisée. Il est évident que les seules parties qui ont tout à gagner à tenir le Kosovo à l'écart d'INTERPOL sont les criminels, les cartels de la drogue et les terroristes.

La question qu'il faut se poser est la suivante : voulons-nous vraiment faire partie de cette liste?

Le même principe s'applique à la création des forces armées du Kosovo. Tout d'abord, je dois souligner que le Kosovo ne s'est pas engagé dans la constitution d'une armée avec l'intention de menacer de combattre ou d'envahir un autre territoire. Ce n'est absolument pas ce que nous cherchons à faire. Ce que nous faisons, c'est simplement transformer le mandat de nos forces de sécurité existantes afin de les rendre compatibles pour contribuer à la sécurité régionale et mondiale dans toute la mesure de leurs possibilités. Nos soldats et nos officiers ont excellé dans toutes les compétitions internationales auxquelles ils ont participé, prouvant ainsi qu'ils sont prêts à donner en retour. De plus, nous sommes fiers d'avoir la deuxième force de sécurité la plus diversifiée relativement à tous les membres de l'OTAN. Au Kosovo, nous percevons notre diversité comme une source de force. C'est un attribut que nous chérissons et que nous voulons préserver. Il est donc préoccupant de voir les membres serbes de la Force de sécurité du Kosovo faire l'objet d'intenses campagnes d'intimidation, qui ne se limitent pas aux membres eux-mêmes, mais touchent également leur famille. L'État serbe et ses sbires n'ont ménagé aucun effort pour mettre un terme au processus de transformation de la Force de sécurité du Kosovo.

Mais j'aimerais être claire : aucun État autre que le Kosovo, aucun citoyen autre que ceux du Kosovo n'a le droit de veto sur la création de nos forces armées. La question relève d'une décision souveraine, une décision que le Kosovo mènera à bien sous peu. Et encore une fois, qu'il me soit permis d'être tout à fait franche : ce n'est pas une question qui un jour fera l'objet d'un dialogue avec la Serbie. Qui plus est, comme le Conseil le sait bien, cette décision ne constitue en aucun cas une violation de la résolution 1244 (1999).

Puisque nous parlons de dialogue, j'estime qu'il est nécessaire de réaffirmer, au nom du Gouvernement kosovar, que notre pays reste déterminé à respecter tous les arrangements précédemment convenus à Bruxelles avec la Serbie. Cependant, comme le dit l'expression, il faut être deux pour danser le tango, et la Serbie ne tient pas sa part du marché. Elle n'a cessé de manquer à presque ses engagements au titre de ce dont nous avons convenu, qu'il s'agisse de son mépris pour l'accord sur l'énergie, qui coûte des millions de dollars au Kosovo chaque année, de son refus de reconnaître les diplomates kosovars ou de nombreuses autres questions qui entravent les interactions normales des citoyens

de nos deux pays. En outre, la Serbie viole de manière flagrante de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale avec le Kosovo en nous inondant de ses produits afin de déstabiliser nos marchés. L'imposition par le Kosovo d'un droit de douane de 10% sur les produits serbes était dès lors inévitable. Il s'agit d'une mesure à la fois économiquement et politiquement raisonnable. Notre ministre du commerce et de l'industrie a envoyé des dizaines de lettres à ses homologues en Bosnie-Herzégovine et en Serbie, lettres qui sont restées sans réponse.

Cela nous ramène bien sûr à la nécessité du dialogue avec la Serbie. Nous convenons tous que le dialogue est la seule voie à suivre pour nos deux pays. Néanmoins, il est essentiel que nous nous mettions également d'accord sur ce qu'est ce dialogue et sur ce qu'il ne sera jamais. Ce dialogue ne portera en aucun cas sur le droit du Kosovo à exister en tant que nation libre sous le soleil; ce dialogue doit porter fondamentalement et exclusivement sur la paix, la réconciliation et la reconnaissance mutuelle. En tant que tel, le dialogue n'aura de sens et ne produira de résultats que si nous décidons de parler sérieusement du processus à Bruxelles avec nos publics nationaux. Au-delà des accords et des documents signés, il est essentiel que nos voisins commencent à nous traiter comme des êtres humains, égaux à tous égards et dotés des mêmes droits et libertés inaliénables.

Le dialogue est extrêmement important, mais c'est nous à Pristina qui décidons. Nous – et non pas des gens à Belgrade – décidons qui nous représente. Nous sommes fiers de représenter la génération qui a combattu Slobodan Milošević. Fatmir Limaj a été acquitté à deux reprises par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, à La Haye. Et nous, au Kosovo, pouvons nous retourner très calmement sur notre passé sans en avoir honte.

Il y a deux mois à peine, un Kosovar de 18 ans a été battu et hospitalisé en Serbie parce que quelqu'un dans les rues de Serbie l'avait entendu parler albanais au téléphone. Heureusement cette fois, il a survécu. Il y a peu de temps, un nourrisson – un bébé – était sur le point de mourir parce que des contrôleurs aériens serbes avaient refusé d'autoriser un avion à traverser l'espace aérien serbe pour atterrir à Pristina. Vous vous rendez compte! Les contrôleurs aériens serbes ont refusé d'autoriser un avion à traverser l'espace aérien parce qu'il se dirigeait vers Pristina, alors que la vie d'un bébé était en jeu. Un tel comportement est incompréhensible. Dans un autre cas, des dizaines de bus transportant

des Albanais du Kosovo ont été attaqués à coups de pierres alors qu'ils traversaient la Serbie parce qu'ils se dirigeaient vers le Kosovo. Un autre exemple est le fait que des artistes et des universitaires kosovars sont tout simplement interdits d'entrée en Serbie, alors que le but de leur voyage à Belgrade est de promouvoir la paix et le dialogue. Ces questions transcendent la politique. Cependant, elles sont beaucoup plus offensantes lorsque l'État est complice. Un enfant innocent était sur le point de mourir dans les airs en septembre parce que les autorités serbes refusaient d'accéder à la simple demande d'une compagnie aérienne internationale.

Nous pouvons être d'accord ou pas à de nombreux égards, mais nous ne pouvons pas donner un prix à la vie humaine. Aucune circonstance ne justifie l'odieuse idée qu'elle devienne un sujet de négociation. De fait, il est honteux qu'un pays candidat à l'Union européenne emploie des moyens aussi abjects pour faire valoir un argument politique. Un accord entre États ne peut être significatif et durable que s'il est conclu par des peuples et permet de renforcer la paix et d'améliorer les conditions de vie des populations concernées – et non pas s'il a l'effet opposé. Nos voisins du nord ont probablement des doutes, mais nous, au Kosovo, savons exactement où nous en sommes, dans quelle direction nous nous dirigeons et où se trouve notre place – en Europe. Cela nous est rappelé chaque jour par nos courageux journalistes qui travaillent avec acharnement pour mettre nos politiciens face à leurs responsabilités. Nos athlètes nous le rappellent constamment, des hommes, et en particulier des femmes, qui défient les pronostics et nous ramènent des médailles d'or. Notre jeunesse dynamique nous le rappelle également par son excellence dans le domaine des sciences et de la technologie, en explorant de nouvelles frontières et en expérimentant des innovations de pointe pour trouver des réponses aux questions de l'avenir.

Des femmes courageuses telles que Vafije Krasniqi nous le rappellent. Vafije n'avait que 16 ans lorsqu'elle a été arrachée des bras de sa mère par des militaires serbes au printemps 1999. Elle a été violée. Ils ne l'ont pas tuée parce que, comme elle l'a expliqué dans un témoignage, ils lui ont dit explicitement « vous souffrirez tous davantage si nous vous gardons en vie ». Ils étaient loin de savoir que Vafije deviendrait une femme exceptionnelle, une mère de deux magnifiques filles, et qu'elle rentrerait chez elle près de deux décennies plus tard, plus forte et courageuse que jamais, pour nous apprendre à tous ce qu'est la justice, une justice qui autrefois lui a été refusée. C'est une

leçon de persévérance – un encouragement à ne jamais abandonner. En dépit de tous les efforts déployés pour faire de Vassilje une victime, elle n'en est pas une. Elle est une héroïne. Et ce sont des héros de sa trempe qui définissent mon pays. Les enseignements de la guerre nous parlent, nous rappellent que les progrès ne doivent jamais être considérés comme acquis. Le Kosovo a connu le pire de l'humanité. Nous vivons sans justice pour les morts, les blessés, les victimes de viol et les personnes portées disparues. Les remords ne sauraient rendre justice pour tant de souffrance. Nous estimons que tout acte d'agression, de terreur, de cruauté et d'oppression doit avoir des répercussions, car la haine ne doit jamais l'emporter.

En tant que Kosovars, nous avons la responsabilité de faire mieux. Nous sommes déterminés à honorer les vies qui auraient pu exister en veillant à ce qu'elles n'aient pas été sacrifiées en vain. Leur mémoire alimente notre transformation et renforce notre détermination. Elles inspirent notre volonté collective de réaliser les rêves de ceux qui sont tombés et guident nos efforts persistants en vue de bâtir un avenir de paix et de prospérité durables. Nous savons que ces idéaux ne sont pas faciles à réaliser, mais ils valent néanmoins la peine de se battre. Quels que soient les obstacles qui se présentent et l'ampleur des défis à relever, chacun peut être sûr que le Kosovo n'abandonnera jamais. Nous sommes une jeune république, qui est loin d'être parfaite, mais qui ne cessera pas de s'améliorer pour tous ses citoyens, indépendamment de leurs origines ethniques ou religieuses. C'est ainsi que nous tenons la promesse faite à nos enfants. C'est le Kosovo pour lequel nous nous battons.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, de sa mise à jour détaillée sur la période considérée dans le rapport récent du Secrétaire général (S/2018/981).

La situation actuelle au Kosovo exige l'attention constante du Conseil de sécurité en tant que question inscrite à son ordre du jour. Nos priorités à cet égard doivent être de continuer à promouvoir le dialogue entre les parties, ainsi que des mesures de confiance dans les domaines politico-militaire, socioéconomique et humain, conformément à la résolution 1244 (1999),

sous les auspices de l'Union européenne (UE) et avec la participation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et d'autres organisations régionales compétentes afin de maintenir une sécurité et un développement globaux et durables au Kosovo. À cet égard, Astana appuie les initiatives et les efforts concertés de la communauté mondiale, notamment l'ONU, l'OSCE et l'UE, visant à créer des conditions mutuellement acceptables pour régler la situation au Kosovo. Nous estimons qu'il importe que les parties respectent les accords précédemment conclus grâce à la médiation d'organisations internationales. Le Kazakhstan salue les mesures prises par Belgrade et Pristina sous les auspices de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Federica Mogherini, pour poursuivre le dialogue en tenant une série de réunions techniques à Bruxelles. Nous notons avec satisfaction que les deux dirigeants se sont rencontrés en personne à Bruxelles, le 8 novembre.

Dans le même temps, prenant note de l'incident du 29 septembre survenu au réservoir de Gazivode, nous sommes fermement convaincus que les deux parties doivent éviter toute mesure susceptible d'accroître les tensions et l'instabilité. Le Kazakhstan estime également qu'il est extrêmement important d'examiner en profondeur la question du tracé de la frontière, à laquelle sont revenus les dirigeants des deux parties en continuant de s'efforcer de dégager un accord global sur la normalisation des relations, car elle est susceptible d'avoir des effets négatifs sur la paix et la stabilité actuelles dans la région.

Il reste un certain nombre de questions sensibles à régler, telles que le manque de confiance entre les communautés et le grand nombre de personnes toujours portées disparues. La protection des groupes vulnérables, notamment les Roms et les Ashkali, ainsi que du patrimoine culturel et de la diversité au Kosovo, revêt une importance tout aussi cruciale. À cette fin, le Kazakhstan appelle les deux parties à s'armer d'une volonté politique accrue pour normaliser les relations entre Belgrade et Pristina.

Sans négliger l'importance d'un règlement politique de la situation au Kosovo, nous considérons qu'il est essentiel de s'attaquer à cette question en tirant parti du lien entre sécurité et développement qui doit mener à un relèvement socioéconomique durable du Kosovo. Dans cet esprit, il faut mettre en œuvre la résolution 2250 (2015) sur la jeunesse et la paix et la

sécurité, et offrir aux jeunes de toutes les ethnies un appui sans faille et un accès total à l'éducation et à la formation professionnelle pour qu'ils réalisent leur potentiel, car les jeunes sont un facteur déterminant de la prévention des conflits ainsi qu'un moteur essentiel de la paix et du développement futurs dans la région.

En outre, nous devons accorder une attention particulière à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que des résolutions ultérieures visant à renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Notre délégation se félicite des efforts déployés par ONU-Femmes et par la MINUK pour promouvoir la stabilité sociale dans la région, qui ne peut être instaurée qu'avec la pleine participation de l'équipe de pays des Nations Unies, des organisations régionales et des groupes de la société civile qui œuvrent en faveur de la consolidation de la paix ainsi que de la prévention des conflits et de la médiation au Kosovo. Nous prenons note des efforts constructifs que déploie la MINUK sur la question du retour des réfugiés et des déplacés, ainsi que sur la question de leur réinstallation. Nous appelons à renforcer l'action internationale dans ce domaine.

Nous pensons que la paix et la stabilité dans cette partie du monde ne pourront être instaurées que si les parties continuent d'honorer leur engagement dans un esprit de respect mutuel, de compréhension et de compromis. À cette fin, le Kazakhstan est fermement convaincu qu'une paix et une stabilité durables au Kosovo sont possibles si les parties respectent les accords, tout en s'attachant à promouvoir le dialogue et la confiance entre les communautés, le respect mutuel et la compréhension.

Mme Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général de son exposé et de l'action positive que lui et son équipe continuent de mener au Kosovo et dans la région. Je souhaite également la bienvenue à S. E. le Ministre des affaires étrangères de la Serbie et à S. E. l'Ambassadrice du Kosovo à Washington.

Nous appuyons pleinement la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et sommes conscients du rôle important qu'elle a joué dans la stabilisation et la réconciliation après le conflit. La situation au Kosovo a en effet radicalement changé depuis la création de la Mission, il y a deux décennies. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit utiliser ses ressources efficacement. Il doit recentrer les efforts de la MINUK pour que les

moyens déployés par l'ONU soient pleinement adaptés à la situation sur le terrain. À cette fin, le Royaume-Uni appuie et attend avec intérêt un examen stratégique de la Mission. Je voudrais rappeler aux membres que l'Union européenne et d'autres organisations régionales sont également très étroitement impliquées au Kosovo et dans la région. Le rôle de l'Union européenne est essentiel pour permettre une paix, une sécurité et une stabilité véritables sur le terrain.

Par souci d'efficacité et compte tenu des priorités du Conseil, nous nous félicitons de la réduction de la fréquence des débats sur la MINUK. Le Ministre des affaires étrangères a cité nommément mon pays, je vais donc prendre quelques minutes pour lui répondre. Il importe que la fréquence des débats au Conseil reflète la réalité sur le terrain. Nous étions tous d'accord sur ce point au moment où nous avons pris cette décision. Il importe également que les cycles d'établissement des rapports du Secrétaire général reflètent la fréquence des débats du Conseil. Mais en ce qui concerne les points spécifiques soulevés par le Ministre des affaires étrangères, nous avons proposé quatre options pour parvenir à un accord avec son pays, et elles ont été toutes les quatre rejetées. Nous avons également dit très clairement que nous convoquerions une séance du Conseil de sécurité sur le Kosovo en cas d'avancée dans la normalisation. Hélas, il n'y a pas eu d'avancée. Au lieu de cela, je suis au regret de dire que le Gouvernement serbe a préféré orchestrer une manifestation devant notre ambassade à Belgrade, ce qui n'est tout simplement pas une manière acceptable d'entretenir des relations diplomatiques.

Lorsqu'on examine les progrès réalisés par le Kosovo depuis la mise en place de la MINUK en 1999, il est un exemple du chemin parcouru par le Kosovo que je voudrais mettre en avant, et c'est celui de la police du Kosovo. La police du Kosovo est une organisation professionnelle qui, depuis sa mise en place, en 1999, assume la responsabilité du maintien de l'état de droit à long terme. Ses agents sont bien formés et désireux de s'associer, à l'échelle internationale, à nos efforts conjoints de lutte contre les crimes graves, la criminalité organisée et le terrorisme.

Le Royaume-Uni espère que la police du Kosovo sera admise à INTERPOL à l'occasion de la session de son assemblée générale qui se tiendra la semaine prochaine. Nous exhortons les autres membres à appuyer la candidature de la police du Kosovo. Il ne s'agit pas de marquer des points sur le plan politique, mais de garantir notre sécurité collective et de lutter contre la

criminalité organisée. L'inclusion du Kosovo faciliterait l'échange d'informations entre les forces de l'ordre dans les Balkans occidentaux et au-delà, ce qui renforcerait notre stabilité à tous, y compris celle de la Serbie. Il est temps que nous empêchions les milieux du crime transnational organisé de coopérer plus efficacement que nos propres services de police.

Je voudrais simplement ajouter que je connaissais Oliver Ivanović et que je le considérais comme un ami. Nous espérons nous aussi que ses assassins seront traduits en justice. Oliver a travaillé sans relâche pour tenter de normaliser le statut des relations entre le Kosovo et la Serbie. Je pense que le plus bel hommage que les deux pays puissent rendre à Oliver est de poursuivre sans réserve son action.

Nous continuons d'encourager la Serbie et le Kosovo à progresser sur la voie d'une solution durable grâce au dialogue facilité par l'Union européenne. Nous sommes d'accord avec les deux représentants pour dire que des avancées dans le dialogue sont essentielles pour la stabilité, la sécurité et la prospérité dans les deux pays et dans la région. Mais je suis navrée de dire que ce n'est pas toujours la manière dont le dialogue est abordée. Nous voudrions que les progrès soient beaucoup plus nombreux et plus rapides, et nous voudrions que les deux parties gardent toujours à l'esprit la nécessité que toute proposition qu'elles présentent permette réellement de renforcer la stabilité sur le terrain ainsi que la sûreté et la sécurité de tous leurs concitoyens.

Il y a déjà eu plusieurs cycles de dialogue dans le passé. Rien qu'au cours de ce siècle, il y a eu une tentative, en 2006, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, de régler la question du statut, qui recommandait l'indépendance du Kosovo. Cette tentative a été bloquée. En 2007, l'Union européenne, les États-Unis et la Russie ont tenté d'atteindre le même objectif. Cet effort a lui aussi été bloqué. Aujourd'hui, nous avons le dialogue facilité par l'Union européenne, et je ne saurais trop insister sur l'importance que ce dialogue enregistre des avancées réelles si l'on veut que la région, et en particulier le Kosovo et la Serbie, parvienne à la prospérité, à la sécurité et à la stabilité.

Les peuples du Kosovo et de la Serbie ont élu leurs dirigeants afin qu'ils représentent au mieux leurs intérêts, et c'est ce que nous engageons instamment ces dirigeants à faire. Les actes et les discours de provocation des deux bords sont des plus inutiles et antagoniques, et doivent cesser. Ils sont contraires à l'esprit de la normalisation et ne font que rendre plus difficile la recherche d'un

terrain d'entente. Les deux pays doivent, à notre sens, s'efforcer maintenant de dégager un accord applicable et durable sur la normalisation, dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, qui renforce la sécurité et profite aux populations des deux pays. Le Royaume-Uni est prêt à appuyer un tel accord.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous saluons la participation à la présente séance de M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et nous partageons ses vives préoccupations au sujet de la situation au Kosovo. Nous avons encore une fois écouté attentivement M^{me} Vlora Çitaku. Nous remercions le Représentant spécial, M. Zahir Tanin, et son équipe, de leur travail et de l'exposé objectif présenté sur les activités de la Mission, qui montre que les problèmes graves et profonds au Kosovo ne sont toujours pas réglés et requièrent des solutions urgentes et la supervision de la communauté internationale.

Le tableau favorable que certains au Conseil continuent de brosser séance après séance ne nous impressionne pas. Nous avons été forcés à conclure que le dialogue entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne (UE) reste toujours englué dans une crise conceptuelle profonde, comme le confirme l'absence de tout résultat concret suite aux contacts entre les parties. Il n'y a toujours pas d'avancée vers l'objectif ambitieux de dégager un accord global sur la normalisation des relations. La principale raison en est que l'accord crucial conclu précédemment à Bruxelles sur la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo n'est pas en train d'être appliqué. Cela fait six ans que le document a été signé, mais le processus est torpillé par Pristina, alors que la partie serbe a toujours honoré la totalité de ses engagements, comme l'illustrent notamment l'intégration de juges et de procureurs serbes dans le système de justice du Kosovo, l'inclusion de policiers serbes du nord de la province dans une structure à l'échelle du Kosovo, et la fourniture au Kosovo d'un indicatif téléphonique international.

Nous prenons note de la position constructive de Belgrade et de la volonté de la partie serbe de trouver des solutions mutuellement acceptables. Mais il semble que Pristina escompte que la Serbie, cédant à la pression extérieure, va reconnaître la prétendue indépendance du Kosovo. Qui plus est, sa réponse aux récentes propositions de compromis des dirigeants serbes est venue sous la forme d'une revendication unilatérale, de la part des dirigeants albanais du Kosovo, de vastes parties du sud

de la Serbie. Nous voudrions signaler que Pristina n'a cessé de se livrer à des actes de provocation dès qu'une possibilité de reprise du processus de négociation pointe à l'horizon. Le dernier exemple en date est la récente imposition par les autorités albanaïses du Kosovo d'une taxe de 10 % sur les marchandises en provenance de Serbie au mépris des accords existants, notamment dans le cadre de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale. Qui plus est, cela a été possible du fait de l'abus par Pristina de ses fonctions en tant que Présidente de l'Accord, auquel elle ne participe qu'indirectement, via la Mission, comme le stipule strictement la résolution 1244 (1999).

La situation au Kosovo est extrêmement préoccupante. Rien qu'en septembre, la province a failli basculer par deux fois dans le conflit, ce qui aurait pu avoir des conséquences désastreuses pour la région des Balkans tout entière. Le 8 septembre, les Albanais du Kosovo ont agi de façon agressive en essayant d'empêcher le Président serbe Aleksandar Vučić de se rendre dans un village habité par des Serbes dans le nord du Kosovo, tandis que le 29 septembre, le soi-disant Président du Kosovo, Hashim Thaçi, s'est rendu au réservoir de Gazivode sans le consentement préalable des dirigeants de la municipalité serbe de Zubin Potok. Il ne s'agissait là que d'actes de provocation et rien d'autre, qui n'ont fait que réduire encore le niveau de confiance déjà très faible dans la région.

Nous sommes déçus par la passivité des structures internationales pertinentes, en particulier la Force de paix au Kosovo (KFOR), qui est directement responsable du maintien de la paix et la sécurité dans la province. Nous voudrions également signaler que l'incursion de Kosovars armés dans le nord de la région a constitué une violation directe des accords conclus avec la participation de l'OTAN et de l'UE. Nous sommes particulièrement alarmés par les efforts de Pristina visant à transformer la Force de sécurité du Kosovo en forces armées à part entière, avec le soutien des pays de l'OTAN dans la KFOR. Nous avons à maintes reprises appelé l'attention de la communauté internationale sur le fait que ces petites infractions sont des violations flagrantes et directes de la résolution 1244 (1999), qui stipule que seule une présence internationale de sécurité peut être déployée dans la province sous contrôle international. Les autorités albanaïses du Kosovo annoncent déjà qu'elles vont déployer une garnison de la future armée dans la partie nord de la province. Cela ne peut que mener droit au conflit. Nous exhortons Pristina et ses soutiens internationaux à revenir sur cette décision avant qu'il ne soit trop tard.

La lenteur avec laquelle les réfugiés et les déplacés retournent dans la région n'incite guère à la satisfaction. Les attaques quotidiennes contre les maisons et les biens des Serbes du Kosovo et les cas d'incendies criminels, d'agressions physiques et d'actes de vandalisme se poursuivent. Veiller à fournir une protection fiable aux structures orthodoxes au Kosovo mérite une attention spéciale. L'usurpation par les Kosovars des biens de l'Église orthodoxe serbe se poursuit, et en particulier, l'église Saint Jean-Baptiste et la Sainte chapelle Paraskeva Pyatnitsa dans la ville de Peć ne sont plus inscrites au registre foncier local en tant que biens appartenant à l'Église orthodoxe serbe. Il y a eu des tentatives de construction illégale dans les zones spécialement protégées par l'UNESCO à proximité d'églises et de monastères. La présence internationale au Kosovo, en particulier la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), doit maintenir la situation dans cette région sous contrôle. En outre, la province reste un terreau fertile pour le recrutement de radicaux. Toute tentative de reléguer cette question au second plan pourrait être lourde de conséquences pour les Balkans et l'Europe tout entière, du fait surtout que les terroristes qui fuient la Syrie et l'Iraq sont en train d'y retourner.

Nous devons une fois encore conclure que les Chambres spécialisées mises en place pour juger des crimes commis par les insurgés de l'Armée de libération du Kosovo n'ont pas encore commencé à travailler réellement, bien qu'elles aient déjà nommé leur troisième procureur. Cette histoire prend de plus en plus l'allure d'une mascarade visant à bâcler l'enquête sur les atrocités dévoilées par le Rapporteur spécial du Conseil de l'Europe, M. Dick Marty. Toutes les personnes coupables de crimes graves doivent être traduites en justice et dûment punies, indépendamment du poste qu'elles occupent. Il n'y a pas eu de progrès non plus s'agissant d'élucider les circonstances entourant le meurtre, en janvier, de l'homme politique serbe du Kosovo, Oliver Ivanović. Nous pensons que cela a à voir avec le fait que malgré les demandes légitimes de Belgrade, l'enquête sur ce crime a été, pour des raisons incompréhensibles, confiée entièrement à Pristina.

Une solution au problème du Kosovo doit être trouvée par les parties elles-mêmes, sur la base de la résolution 1244 (1999) qui avait été adoptée à l'unanimité. L'accord final doit être fiable, revêtir la forme juridique internationale appropriée et bénéficier du large appui de la communauté internationale. Nos collègues nous ont, certes, assuré qu'ils appuieraient le dialogue entre

Belgrade et Pristina, mais nous voyons qu'ils essayent toujours de promouvoir l'adhésion du Kosovo à des organisations internationales. En particulier, de grands efforts sont en train d'être déployés, notamment par le biais de pressions financières visant certains pays en particulier, en vue d'obtenir quelques autres votes en appui à la demande du Kosovo de devenir membre d'INTERPOL. Cela sape la confiance mutuelle entre les parties et risque d'avoir un impact destructeur sur le travail d'INTERPOL, comme cela est arrivé auparavant avec l'Organisation mondiale des douanes.

Il est clair pour nous qu'étant donné les problèmes graves dans la province et les réalités sur le terrain, l'attention de la communauté internationale ne doit pas se relâcher. Nous déplorons que la réunion trimestrielle sur le Kosovo prévue en août n'ait pas eu lieu. Je me sens contraint de répondre à ma collègue britannique, qui nous a parlé de quatre options pour la tenue d'une réunion sur le Kosovo en août. Nous faisons une autre lecture de cette proposition, qui est que nos collègues britanniques, qui présidaient le Conseil en août, ont tout simplement « zappé » cette séance. Nous pensons qu'il est essentiel de maintenir les séances trimestrielles du Conseil de sécurité sur le Kosovo et de les tenir en particulier en format ouvert. Il est essentiel aussi de préserver les paramètres budgétaires et les effectifs de la MINUK, qui joue un rôle important au Kosovo car elle est, essentiellement, les yeux et les oreilles de la communauté internationale, et elle fait un travail important dans le domaine de la réconciliation entre les communautés. Nous voudrions souligner que seul le Conseil de sécurité est habilité à décider du sort de la MINUK, comme stipulé dans la résolution 1244 (1999).

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'entrée de jeu remercier notre ancien collègue, M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), de son exposé détaillé relatif au rapport du Secrétaire général sur la MINUK (S/2018/981). Je lui réaffirme également notre plein appui dans l'exécution de son mandat. Nous nous félicitons vivement du rôle vital joué ces dernières années par l'Organisation des Nations Unies pour aider le Kosovo à mettre en place ses institutions et à appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1244 (1999). Je souhaite aussi la bienvenue à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et à S. E. M^{me} Vlora Çitaku, Ambassadrice du Kosovo aux États-Unis, à Washington, et je les remercie de

leurs déclarations. J'axerai ma déclaration sur les faits nouveaux, tant politiques que relatifs aux conditions de sécurité, survenus au Kosovo.

S'agissant des évolutions politiques, nous saluons et soutenons tous les efforts et toutes les initiatives de la République du Kosovo visant à promouvoir sa stabilité, sa sécurité, l'état de droit, la justice, le développement et la mise en place des institutions publiques dans le pays. Nous appuyons également ses efforts pour mener un dialogue avec l'Union européenne et réaliser l'intégration en son sein, ainsi que pour mettre en œuvre tous les accords signés entre le Kosovo et la Serbie afin de parvenir à des solutions permanentes aux problèmes en suspens et d'établir des relations de bon voisinage tout en réalisant la sécurité et la stabilité régionales.

Nous nous félicitons des mesures récentes prises par le Kosovo pour réaliser des progrès rapides et plus constants dans l'application du programme européen de réformes. Nous saluons aussi sa forte détermination à s'acquitter de ses obligations au titre de ce programme, et en particulier le fait que le Kosovo a réuni toutes les conditions pour devenir partie à l'espace Schengen, ce qui a été annoncé le 18 juillet par le Commissaire pour la migration, les affaires intérieures et la citoyenneté de la Commission européenne.

Nous exhortons Pristina et Belgrade à œuvrer ensemble pour parachever la création de l'association ou communauté des municipalités à majorité serbe, car cela est extrêmement important pour renforcer la confiance entre les deux parties. Le dialogue de haut niveau facilité par l'Union européenne à Bruxelles entre Belgrade et Pristina demeure le cadre le plus approprié pour régler toutes les questions en suspens. C'est le moyen principal de parvenir à des solutions durables, justes et consensuelles. Nous attendons avec intérêt le travail des deux parties au cours des prochains mois pour ce qui est de l'adoption d'un accord juridiquement contraignant en vertu du droit international afin de normaliser les relations entre Belgrade et Pristina, s'agissant en particulier de l'accord sur le tracé de la frontière. Nous demandons l'inclusion de tous les groupes sociaux dans ce processus.

Quant aux faits nouveaux en matière de sécurité, nous sommes préoccupés par la recrudescence des tensions entre l'Église orthodoxe serbe et le Gouvernement kosovar suscitée par les travaux de construction dans la zone protégée voisine du monastère de Visoki Dečani. Nous engageons les deux parties à s'attacher à la protection du patrimoine religieux et

nous soulignons la nécessité d'aborder ces questions conformément à la législation et aux décisions du Conseil d'exécution et de suivi du Kosovo.

Nous notons avec préoccupation qu'aucune conclusion n'a été tirée au sujet de la mort de l'homme politique serbe du Kosovo, Oliver Ivanović, le 16 janvier, ce qui empêchera la promotion de la confiance entre toutes les communautés dans l'ensemble du Kosovo. Nous attendons avec intérêt l'instauration entre les deux parties d'une coopération qui assurera le retour des réfugiés, la restitution de leurs biens, l'affectation de terrains pour construire des logements, l'instauration de la sécurité et la création de possibilités sociales et économiques, dont l'absence nuira à des retours durables.

Enfin, la communauté internationale doit continuer de déployer des efforts pour exhorter Pristina et Belgrade à surmonter leurs divergences afin de parvenir à des solutions consensuelles, mutuellement acceptables, durables et justes, aboutissant à la paix et à la stabilité dans la région. La MINUK doit poursuivre son travail constructif avec Pristina, Belgrade et toutes les parties au Kosovo pour promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme. Le Kosovo devra faire des efforts supplémentaires afin de renforcer l'état de droit et de mettre fin à la corruption et à la criminalité organisée, ainsi que de régler les différends bilatéraux et d'établir le dialogue entre Belgrade et Pristina, tout en se conformant à la stratégie de la Commission européenne sur les Balkans occidentaux.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant spécial, M. Tanin, de son exposé. Nous nous félicitons des services qu'il a rendus et des contributions qu'il a apportées à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous remercions également le Ministre des affaires étrangères Dačić et l'Ambassadrice Çitaku d'être des nôtres aujourd'hui.

Les États-Unis félicitent les dirigeants de la Serbie et du Kosovo d'avoir manifesté leur attachement à la normalisation des relations entre leurs pays. Nous espérons que le dialogue de normalisation continuera de s'intensifier. Aucune des deux parties ne doit s'engager dans un effort visant à miner sa légitimité, y compris la reconnaissance diplomatique de l'autre partie. Cela n'a pas sa place dans un véritable attachement à la normalisation.

Le moment est venu pour les deux parties de faire montre de souplesse en vue de parvenir à des compromis

dont elles peuvent toutes deux convenir. Les États-Unis s'engagent à soutenir les pourparlers de toutes les façons possibles. Nous examinerons avec sérieux tout accord qui soit durable, réalisable et acceptable dans les deux pays et qui renforce la stabilité. Nous exhortons le Kosovo et la Serbie à prendre conscience de la valeur de leur engagement en faveur de la normalisation, laquelle sera très bénéfique aux populations, à l'économie, à la culture, et à la paix et la sécurité des deux pays. La reconnaissance mutuelle et des relations normalisées entre le Kosovo et la Serbie constituent l'avenir. Toutes les parties tireront avantage de la prise de conscience et de l'acceptation de cette réalité.

En ce qui concerne l'avenir de la MINUK, comme nous l'avons signalé à maintes reprises, nous considérons que la Mission a atteint ses objectifs et qu'elle doit réduire progressivement ses effectifs. Nous prions le Secrétaire général et la MINUK de commencer un examen stratégique en vue de fournir aux membres du Conseil de sécurité des informations essentielles afin que nous puissions évaluer la présence de l'Organisation des Nations Unies au Kosovo et veiller à la bonne gestion des ressources et du temps précieux des États Membres de l'Organisation. Nous devons également évaluer et élaborer une stratégie de sortie viable pour la MINUK. C'est un principe qui guide notre démarche pour toutes les autres missions de maintien de la paix et cela doit aussi être possible avec la MINUK. Les États-Unis appuient également la transition progressive et transparente de la Force de sécurité du Kosovo vers une force militaire pluriethnique, interopérable avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, et dotée d'un mandat limité de défense du territoire. La législation dont est saisie l'Assemblée du Kosovo est pleinement conforme à la résolution 1244 (1999). Le Kosovo a le droit souverain de créer et de maintenir une force armée. Cette force, telle que prévue, contribuerait à la sécurité régionale et mondiale. Nous encourageons toutes les parties à éviter la désinformation et les discours provocateurs au sujet de cette transition légitime, progressive et pluriannuelle.

Les États-Unis continuent d'encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre plus de 110 autres États Membres de l'ONU en reconnaissant la réalité de l'indépendance du Kosovo. Nous soutenons fermement l'adhésion du Kosovo à toutes les organisations internationales pertinentes, y compris l'Organisation des Nations Unies. Nous encourageons en particulier tous les membres de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) à appuyer l'adhésion

du Kosovo lors de l'assemblée générale de cette organisation le 20 novembre. Le Kosovo réunit toutes les conditions pour devenir membre d'INTERPOL. La qualité de Membre de l'ONU n'est pas une exigence pour adhérer à INTERPOL.

L'adhésion du Kosovo à INTERPOL porte fondamentalement sur le renforcement des capacités collectives des forces de l'ordre de la communauté internationale en matière de lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent, la traite et les trafics, la cybercriminalité et d'autres activités criminelles internationales dans la région des Balkans et au-delà. Cela n'entrave pas le dialogue sur la normalisation des relations et il n'est pas dans l'intérêt de la communauté internationale d'y surseoir jusqu'à ce que la Serbie et le Kosovo parviennent à un accord. La MINUK a cessé depuis longtemps ses fonctions de police au Kosovo. Le fait que la police du Kosovo – reconnue aussi bien par Belgrade que Pristina comme étant les seules forces de l'ordre au Kosovo – rejoigne INTERPOL renforcera sans aucun doute la sécurité internationale. Nous exhortons toutes les parties intéressées à soutenir le Kosovo le 20 novembre.

Pour conclure, nous appelons de nouveau les deux parties à souscrire pleinement à la normalisation et à se soutenir mutuellement dans tous les aspects des relations renforcées qui en résulteront.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie remercie M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), de son exposé instructif et de son travail. Nous souhaitons aussi la bienvenue au Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Ivica Dačić, et nous le remercions de sa déclaration. Nous savons gré également à M^{me} Vlora Çitaku de sa déclaration.

La Bolivie demande le respect de la résolution 1244 (1999), y compris le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de la République de Serbie. C'est dans cet esprit, et conformément à la résolution susmentionnée, que nous appelons tous les acteurs politiques à œuvrer en faveur d'un accord dans ce cadre, à soutenir les initiatives de cette nature et à s'abstenir de toute rhétorique propre à enflammer les esprits. De tels discours ne font que compromettre tout accord futur entre Belgrade et Pristina ainsi que les efforts pour renforcer la confiance entre les parties.

Dans le même ordre d'idées, il faut mettre en place l'association/communauté des municipalités à majorité serbe, conformément à l'Accord de Bruxelles conclu il y a plus de quatre ans. Bien que des progrès aient été réalisés en ce qui concerne le projet de statut, nous constatons avec préoccupation que les deux parties campent sur leurs positions en ce qui concerne les pouvoirs et compétences de l'association/communauté. Nous regrettons que cette situation persiste, et nous appelons les autorités du Kosovo à respecter cet accord et à faire des progrès à cet égard pour garantir la sécurité et les droits des Serbes au Kosovo-Metohija. De la même manière, nous les appelons à s'abstenir de toute tentative de transformer les forces de sécurité kosovares en une force armée, ce qui serait contraire à la résolution 1244 (1999) et au droit international.

Par ailleurs, nous espérons que les autorités kosovares s'acquitteront de leurs responsabilités et obligations en ce qui concerne les Chambres spécialisées et le Bureau du Procureur spécialisé du Kosovo, et nous réaffirmons que l'état de droit et son respect impartial sont essentiels pour lutter contre l'impunité. Les personnes responsables de crimes de guerre doivent répondre de leurs actes, quel que soit leur statut ou leur origine.

En outre, nous exprimons une nouvelle fois notre préoccupation face à la lenteur de l'enquête sur le meurtre du dirigeant du parti « l'Initiative citoyenne Serbie, Démocratie et Justice », Oliver Ivanović. Nous appelons les autorités compétentes à enquêter sur les faits qui ont abouti à l'assassinat de l'homme politique serbe du Kosovo, le 16 janvier dernier.

La Bolivie prend note des efforts déployés par l'Union européenne et la médiation de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité dans le but d'avancer dans la mise en œuvre des accords existants; nous saluons leur rapprochement récent avec les parties et apprécions leur volonté d'aboutir à un accord à caractère contraignant et conforme au droit international. Il est impératif que les parties honorent les engagements contractés et, dans ce contexte, nous les exhortons à œuvrer à une solution pacifique par le dialogue et conformément à l'obligation de négocier qu'impose le droit international.

Nous saluons le travail accompli par la MINUK, conformément à son mandat en vertu de la résolution 1244 (1999), en particulier s'agissant de ses efforts dans les domaines du renforcement de la

confiance intercommunautaire, de l'état de droit et des droits de l'homme. Dans ce sens, nous nous félicitons de la tenue du Forum sur le renforcement de la confiance au Kosovo, organisé par les Nations Unies à Ljubljana en mai, et espérons que les recommandations qui en sont issues seront mises en œuvre, conformément aux engagements pris par les autorités kosovares.

De même, nous applaudissons le travail que la MINUK continue d'accomplir en matière d'égalité des sexes, conformément à la résolution 1325 (2000). Nous sommes également sensibles au travail qu'elle réalise aux côtés des autorités municipales et des représentants de la province du Kosovo pour protéger les droits des communautés, renforcer l'état de droit et faciliter le retour des personnes déplacées, ainsi qu'aux tâches dont elle s'acquitte en fournissant des services de certification de documents, et nous l'encourageons à poursuivre ces activités.

Enfin, nous constatons avec préoccupation l'insuffisance du financement du fonds d'affectation spéciale créé pour financer des projets d'assistance communautaire au profit des communautés rom, égyptienne et ashkali du Kosovo touchées par le saturnisme. À cet égard, nous appelons la communauté internationale à unir ses forces pour appuyer ce fonds.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance et remercions M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) de son exposé instructif.

Nous saluons la présence de M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et de l'Ambassadrice du Kosovo, M^{me} Vlora Çitaku, et mettons en exergue les propos tenus par les plus hautes autorités des deux pays, par lesquels elles se sont engagées au dialogue facilité par l'Union européenne pour normaliser leurs relations. Nous tenons à souligner l'importance d'associer les citoyens des deux pays, en particulier les femmes et les jeunes, à la construction d'une vision commune de l'avenir. Nous saluons les initiatives promues par la MINUK et par ONU-Femmes à cet égard.

Nous estimons que, pour consolider et pérenniser la paix au Kosovo et la stabilité dans la sous-région des Balkans, les progrès observés ces derniers mois doivent permettre une mise en œuvre globale de la résolution 1244 (1999) et du premier accord sur les

principes gouvernant la normalisation des relations entre les deux pays (Accord de Bruxelles). Compte tenu de ces instruments, nous pensons que les récentes initiatives législatives visant à transformer en armée les forces de sécurité du Kosovo doivent être soigneusement évaluées, en prenant en considération la présence et le rôle de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) dans le pays, ainsi que l'incidence d'une telle décision sur le processus du dialogue politique entre Pristina et Belgrade.

Nous soulignons qu'il importe de respecter et de renforcer l'état de droit et de consolider la confiance que les citoyens vouent aux institutions et, à cet égard, mettons en exergue le travail de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo, en particulier en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Nous soulignons qu'il faut respecter l'action et l'autonomie du système judiciaire pour garantir l'accès à la justice et l'application effective du principe de responsabilité et, partant, pour être en mesure de lutter efficacement contre la corruption et l'impunité.

Nous insistons également sur l'importance de reconnaître la diversité ethnique, religieuse et culturelle pour consolider l'état de droit et promouvoir le règlement de questions en suspens telles que la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe, le retour dans la sécurité et la dignité des personnes déplacées et le respect des zones spécialement protégées destinées à préserver le patrimoine culturel.

Par ailleurs, nous nous devons d'exprimer notre préoccupation face au risque que représente, pour le Kosovo et les pays de la sous-région, le retour des combattants terroristes étrangers. Nous considérons qu'il est important que la communauté internationale apporte son appui dans ce domaine, conformément au programme promu par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste.

Pour terminer, je voudrais dire notre gratitude à la MINUK, la KFOR, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour le travail qu'elles accomplissent à l'appui d'une paix durable au Kosovo.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Ambassadeur Tanin de l'exposé qu'il vient de présenter; nous remercions également la Haute Représentante Mogherini et l'Union européenne

de faciliter le dialogue entre Belgrade et Pristina. Ces efforts devraient, en retour, être récompensés par un engagement ferme et de bonne foi de la Serbie et du Kosovo en faveur de la normalisation de leurs relations.

Le Royaume des Pays-Bas estime qu'il est grand temps de prendre acte des progrès considérables accomplis par le Kosovo depuis 2008. Dans ce contexte, je me concentrerai sur trois questions : premièrement, la fréquence des rapports; deuxièmement, l'examen stratégique; et troisièmement, l'état de droit.

Premièrement, la situation actuelle au Kosovo permet clairement de réduire la fréquence des rapports du Secrétaire général. Nous encourageons également à privilégier le format des consultations à huis clos plutôt que celui des séances d'information. Le Conseil a montré l'exemple en abaissant la périodicité de nos débats à deux par an. Nous invitons le Secrétaire général à ajuster en conséquence le cycle d'établissement de ses rapports.

Deuxièmement, nous sommes convaincus qu'il est possible que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) réduise ses activités. Nous demandons donc une fois de plus qu'il soit procédé à un examen stratégique de la MINUK, en coordination avec tous les acteurs compétents. Cet examen doit adapter la Mission à la situation sur le terrain.

Mon troisième et dernier point concerne l'état de droit. Nous saluons les progrès accomplis par le Kosovo s'agissant de renforcer son appareil judiciaire et nous nous félicitons du lancement de l'initiative Justice 2020 et de l'examen de son fonctionnement. Ce sont là des exemples positifs d'efforts visant à améliorer la performance et la responsabilité. Toutefois, la volonté politique et les efforts de toutes les composantes de la société kosovare demeurent nécessaires pour continuer à renforcer l'état de droit et améliorer la vie quotidienne des citoyens. Les affaires très médiatisées doivent être traitées avec la plus grande vigilance et le plus grand soin. Nous encourageons le Kosovo à poursuivre la réforme de son système judiciaire. Le Kosovo doit accepter ses responsabilités et garantir l'application du principe de responsabilité au niveau national, tandis que nous encourageons la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo à transférer les responsabilités dont elle s'acquitte aux autorités kosovares.

Pour conclure, le Kosovo a parcouru un long chemin depuis son indépendance, il y a 10 ans. Nous

l'encourageons à continuer de consolider ses institutions. Nous avons pleinement confiance en sa capacité de gérer ses affaires en tant que nation souveraine.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tanin, de sa présence et de son exposé d'aujourd'hui. Je voudrais également remercier le Premier Vice-Premier Ministre Dačić et l'Ambassadrice Çitaku de leurs déclarations devant le Conseil.

La Pologne suit de près l'évolution de la situation au Kosovo et nous notons avec satisfaction que la situation sur le terrain est calme et même si elle est loin d'être parfaite, elle ne justifie certainement pas un cycle trimestriel d'établissement de rapports. À l'instar d'autres membres du Conseil, nous estimons qu'il n'y a aucune justification factuelle à cette fréquence d'établissement de rapports.

En ce qui concerne la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), la Pologne voudrait demander de nouveau qu'un examen stratégique de la Mission soit effectué. Nous nous réjouissons de constater que cette demande a été formulée par d'autres membres du Conseil. Cela fait des années que le dernier examen stratégique a été effectué et il est évident que les circonstances ont changé. Il est clair qu'une nouvelle évaluation des avantages comparatifs de la Mission par rapport aux autres présences internationales au Kosovo s'impose. Le mandat de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo a été récemment recentré, pour refléter la capacité croissante du pays hôte à gérer ses propres affaires – et selon nous, il faudrait faire de même en ce qui concerne la MINUK.

Étant donné que la Pologne a reconnu le Kosovo, je me contenterai de faire des remarques plus générales du point de vue d'un observateur intéressé. Dans l'ensemble, en ce qui concerne la situation au Kosovo, on peut constater que le travail n'est pas encore terminé. Certes, il reste encore beaucoup à faire, mais il est également évident que des progrès ont été accomplis. Quels que soient les problèmes internes ou bilatéraux qui se posent, ils relèvent tous de la compétence d'un État indépendant autonome doté d'institutions qui fonctionnent, appuyé par des élites politiques véritablement engagés.

Nous saluons les efforts déployés par les deux dirigeants, à Belgrade et à Pristina, pour poursuivre le dialogue facilité par l'Union européenne et nous les invitons à maintenir leur engagement à parvenir à un

accord juridiquement contraignant sur la normalisation totale de leurs relations. La perspective d'élargissement prévue dans la stratégie pour les Balkans occidentaux est réalisable si les efforts nécessaires sont consentis pour aller de l'avant, au lieu de se concentrer sur le passé.

Il reste beaucoup à faire pour renforcer l'état de droit au Kosovo. Même si beaucoup a déjà été accompli, il reste encore beaucoup à faire en matière de lutte contre la corruption et la criminalité organisée afin de rétablir et de préserver la confiance fondamentale des citoyens dans l'État.

Je voudrais terminer en reprenant les propos que j'ai tenus à la fin de ma déclaration dans cette salle il y a six mois (voir S/PV.8254), car ils sont toujours d'actualité. La Pologne estime que le Kosovo est tout à fait capable de prendre en main son avenir et d'exploiter son potentiel dans le cadre commun des valeurs européennes. Nous sommes prêts à apporter notre concours dans le cadre de cet effort et à partager nos expériences, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), pour la qualité de son exposé. Nous souhaitons la bienvenue à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et à l'Ambassadrice Vlora Çitaku, du Kosovo.

Mon pays salue les nombreux progrès enregistrés au Kosovo ces dernières années dans les domaines politique, sécuritaire et économique, grâce au soutien de la communauté internationale et au travail remarquable accompli par le personnel de la MINUK, en appui aux efforts du Gouvernement, en vue de la réconciliation entre les différentes communautés et du retour à la paix et à la stabilité dans ce pays.

Mon pays se félicite également de l'engagement total de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo en faveur de la consolidation d'institutions multiethniques, transparentes et démocratiques dans ce pays depuis 2008. Cet engagement a fortement contribué au retour à la normalité et à la stabilité des institutions, comme en témoigne la bonne organisation des élections municipales les 22 octobre et 19 novembre 2017.

Ma délégation note avec satisfaction la ratification en mars, par le Parlement kosovar, de l'Accord bilatéral sur la délimitation de la frontière entre le Kosovo et le

Monténégro, signé en septembre 2015. Toutefois, elle reste préoccupée par le peu de progrès enregistrés dans la normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie. La Côte d'Ivoire exhorte donc ces deux pays à surmonter leurs divergences et à privilégier la voie de la coopération, notamment dans le cadre de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale afin de stimuler leur développement économique.

Sur le plan sécuritaire, ma délégation salue les efforts déployés depuis 1999 par la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) pour contribuer au maintien d'un environnement sûr et sécurisé au Kosovo et garantir la liberté de circulation des biens et des personnes. Mon pays note cependant avec regret la lenteur des enquêtes sur l'assassinat, le 16 janvier, de M. Oliver Ivanović, dirigeant de l'Initiative citoyenne « Serbie, Démocratie et Justice ». Aussi encourage-t-il les autorités kosovars à prendre toutes les mesures idoines, afin que les auteurs de ce crime soient appréhendés et traduits devant les juridictions compétentes.

C'est le lieu de saluer la mise en accusation, par le Bureau du Procureur spécial du Kosovo, le 5 octobre, de sept individus qui planifiaient des attaques terroristes dans des endroits à majorité serbe et contre des troupes de la KFOR. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire réitère son appel à l'opérationnalisation rapide de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe, qui contribuera, sans aucun doute, à l'apaisement et à la décrispation du climat socio-politique.

Mon pays souhaite la poursuite des réunions de haut niveau entre les autorités politiques de Pristina et de Belgrade, sous la houlette de M^{me} Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, afin de faire avancer de manière significative la réconciliation et le règlement définitif de la question du Kosovo. Ces réunions, de même que la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo, ont contribué aux progrès significatifs réalisés en matière de droits de l'homme et de réconciliation entre les communautés.

Pour conclure, mon pays appelle la communauté internationale à contribuer de manière significative au Fonds spécial destiné à venir en aide aux minorités rom, ashkali et égyptienne du Kosovo.

M. Vaverka (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tanin, de son exposé et souhaiter

la bienvenue dans la salle du Conseil au Ministre des affaires étrangères Dačić et à l'Ambassadrice Çitaku.

La présente séance d'information est la dernière séance sur le Kosovo à laquelle la Suède participe pendant son mandat actuel en tant que membre du Conseil. Durant ces deux années, en dépit des défis rencontrés, Pristina et Belgrade ont pris des mesures importantes pour normaliser leurs relations et avancer respectivement sur la voie de leur intégration à l'Union européenne.

Il est évident que l'avenir de la Serbie et du Kosovo est au sein de l'Union européenne. Le processus d'intégration à l'Union européenne est le principal moteur de changements positifs et des réformes qui s'imposent dans les Balkans occidentaux. Nous saluons l'engagement sans faille de Pristina et de Belgrade en faveur du dialogue facilité par l'Union européenne en vue de la normalisation de leurs relations. Une normalisation totale est essentielle pour la stabilité, la paix et la prospérité dans les Balkans occidentaux, et un accord global et juridiquement contraignant doit être conclu dans les meilleurs délais.

Pristina et Belgrade doivent honorer les engagements qu'elles ont pris et poursuivre le processus de dialogue dans un esprit constructif, avec détermination et dévouement. Des réalisations importantes, telles que l'intégration des juges et procureurs serbes du Kosovo dans le système judiciaire du Kosovo l'an dernier, doivent inciter à de nouveaux progrès.

L'évolution de la situation dans les Balkans occidentaux a une influence directe sur le reste de l'Europe. Par conséquent, l'Union européenne a beaucoup investi dans la stabilité et la prospérité de cette région, tant sur le plan politique que financier. La question du statut ne doit pas entraver la perspective européenne des deux pays. Le processus de normalisation du statut Kosovo dans un contexte international, notamment son adhésion à des organisations internationales, doit se poursuivre. Nous encourageons le Gouvernement et l'opposition au Kosovo à accélérer les réformes nécessaires, notamment la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, afin d'avancer plus rapidement sur la voie de l'intégration à l'Union européenne.

Il ne fait aucun doute que les progrès réalisés jusqu'à présent ont été possibles grâce aux contributions inestimables de l'ONU et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Toutefois, le processus d'intégration à l'Union

européenne, notamment en étroite coopération avec la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo, constitue désormais le cadre idéal pour traiter des défis actuels au Kosovo. Le transfert des responsabilités de la MINUK aux autorités locales doit se poursuivre.

Les efforts de la MINUK devraient plutôt être recentrés afin que les moyens déployés par l'ONU soient mieux adaptés à la situation sur le terrain. À cette fin, nous attendons avec intérêt un examen stratégique de la Mission en temps voulu. Compte tenu des progrès réalisés au Kosovo, le cycle actuel d'établissement des rapports soumis au Conseil de sécurité devrait également être ajusté à six mois, afin de mieux rendre compte de la réalité sur le terrain. Cela supposerait deux rapports du Secrétaire général par an.

Depuis 1999, la Suède a contribué militairement, économiquement et politiquement à la stabilité et à la prospérité du Kosovo. Notre appui politique, qui se manifeste également dans le cadre de notre coopération bilatérale au service du développement, se poursuivra, l'accent étant clairement mis sur le soutien de l'intégration du Kosovo à l'UE.

Mme Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), de son exposé très complet sur les derniers faits nouveaux survenus au Kosovo. Je salue également la présence de M. Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, à la présente séance et lui sait gré de ses observations. Je remercie aussi l'Ambassadrice Vlora Çitaku de sa déclaration.

Notre position sur la question à l'examen a toujours été constante et claire. Nous réaffirmons notre appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Serbie, ainsi qu'au règlement pacifique et amiable de toutes les questions en suspens entre Belgrade et Pristina, conformément à la Déclaration de Bruxelles. Nous saluons également les efforts déployés par l'Union européenne pour faciliter le dialogue entre la Serbie et le Kosovo, ainsi que ses efforts pour promouvoir la paix et la stabilité dans la région.

À cet égard, nous nous félicitons de la poursuite des discussions entre Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne sur la normalisation des relations. Nous sommes également encouragés par leur détermination et leur engagement

à régler les questions en suspens par le dialogue et appelons les deux parties à continuer de participer au processus.

Les mesures prises pour mener à bien l'intégration de l'appareil judiciaire du Kosovo sont les bienvenues. Toutefois, nous constatons avec préoccupation la lenteur des progrès concernant la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo. C'est pourquoi nous encourageons la mise en œuvre de tous les accords existants, conformément au premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations conclu à Bruxelles.

Nous prenons également note des discussions en cours entre les deux parties sur le tracé de la frontière dans le cadre d'un accord global sur la normalisation des relations. Nous espérons que les dirigeants de Belgrade et de Pristina poursuivront leur dialogue et continueront d'agir dans un esprit positif et constructif en vue de régler les questions en suspens et les désaccords par des moyens pacifiques. Pour ce faire, les deux parties doivent s'abstenir de mesures et de déclarations susceptibles de causer des troubles ethniques et s'employer à créer un climat de confiance propice au dialogue qui tienne compte des intérêts de tous les segments de la population.

L'Éthiopie appuie sans réserve le travail dont s'acquitte la MINUK dans l'exécution de son mandat, conformément à la résolution 1244 (1999). Sa participation et son appui à la promotion de la réconciliation intercommunautaire et des mesures de confiance au cours de la période considérée sont louables.

Nous espérons que la MINUK continuera de promouvoir le dialogue politique, de renforcer la réconciliation entre les communautés et de préserver la sécurité et la stabilité au Kosovo et dans la région. Nous prenons également acte du rôle important que joue l'Union européenne sur les questions concernant le Kosovo, et félicitons la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo et la Force de paix au Kosovo pour la contribution précieuse qu'elles apportent dans les domaines de l'état de droit et de la sécurité au Kosovo.

Pour conclure, je tiens à affirmer que la sécurité et la stabilité au Kosovo et dans la région seront garanties lorsque les deux parties manifesteront la détermination et la volonté politiques nécessaires. À cet égard, nous encourageons à nouveau les deux parties à poursuivre le dialogue et les négociations dans un esprit d'entente

et de compromis, dans le but de trouver une solution mutuellement acceptable.

M^{me} Gueguen (France) : Je remercie à mon tour le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zahir Tanin, ainsi que le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Dačić, et l'Ambassadrice du Kosovo aux États-Unis, M^{me} Çitaku, pour leurs interventions. Je souhaiterais rappeler très respectueusement que, conformément aux méthodes de travail du Conseil, ces interventions ne devraient pas dépasser 15 minutes, comme cela est rappelé dans l'article 56 de la note parue sous la cote S/2017/507. Au vu de la situation décrite dans l'intervention du Représentant spécial et dans 1^e rapport du Secrétaire général (S/2018/981), je soulignerai brièvement trois points.

Le premier porte sur le mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Des efforts remarquables ont été déployés pour promouvoir la sécurité, la stabilité et 1^e respect des droits de l'homme au Kosovo et dans la région. Ce travail mérite d'être salué. La France se félicite, notamment, des activités de la MINUK en matière de rapprochement des communautés et de promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en lien avec ONU-Femmes. Comme cela a été néanmoins souligné lors des précédentes sessions et encore aujourd'hui par plusieurs membres, nous devons continuer à être attentifs à la question du recentrage des actions de la MINUK, près de 20 ans après l'adoption de la résolution 1244 (1999), en tenant compte de la situation sur 1^e terrain, de la performance de cette opération de maintien de la paix et des initiatives menées par les autres acteurs régionaux et internationaux. Je pense en particulier à la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO).

Deuxièmement, la normalisation des relations entre Pristina et Belgrade dépend aussi du dialogue entre les deux dirigeants mené sous l'égide de l'Union européenne. Nous saluons à ce titre l'engagement de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Federica Mogherini, et la dernière réunion qui s'est tenue jeudi 8 novembre à Bruxelles.

La France appelle les deux parties à faire preuve d'esprit de compromis et de volonté politique. Nous encourageons les responsables politiques, dans les deux États, à être à la hauteur des circonstances et à créer les conditions propices à la conclusion d'un accord, qui

représenterait une étape essentielle dans la stabilisation durable des Balkans occidentaux et pour progresser sur la voie d'une perspective européenne.

Enfin, mon troisième point porte sur l'avenir européen du Kosovo et de la Serbie, qui a été précisé en mars dernier dans la stratégie de l'Union européenne sur les Balkans occidentaux. Au vu des valeurs qui sont au cœur du projet européen, nous soulignons l'importance des réformes nécessaires à la consolidation et au renforcement de l'état de droit. Au Kosovo, EULEX contribue à cet objectif, en mettant l'accent sur l'efficacité, la déontologie et le caractère multi-communautaire du système judiciaire kosovar, mais la responsabilité première en incombe, bien entendu, aux responsables politiques.

Au moment où nous commémorons le centenaire de la fin de la Grande guerre, c'est un esprit de réconciliation qui doit prévaloir et nous espérons que Belgrade et Pristina pourront progresser dans cette voie et parvenir à un accord de normalisation de leurs relations.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), de son exposé sur les progrès accomplis ces derniers mois au Kosovo. Je tiens également à remercier M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, ainsi que M^{me} Vlora Çitaku, Ambassadrice du Kosovo aux États-Unis, de leurs interventions.

Ma délégation prend note de la reprise du dialogue facilité par l'Union européenne entre Belgrade et Pristina le 18 juillet et des pourparlers avec M^{me} Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, le 7 septembre à Bruxelles. Nous encourageons les parties à poursuivre les pourparlers afin de promouvoir la normalisation des relations, car pour assurer la sécurité et la stabilité au Kosovo, il faut que les deux parties s'engagent à poursuivre le dialogue. C'est pourquoi nous les encourageons à continuer d'intensifier leurs efforts en vue d'assurer la stabilité sur le terrain, dans le respect de la mise en œuvre des accords conclus.

De même, nous notons l'éventuel accord sur les ajustements territoriaux sur lequel les parties travaillent

dans le cadre de leur engagement à parvenir à un accord définitif sur le Kosovo. Nous rappelons que l'accord susmentionné doit non seulement être conforme au droit international, mais aussi répondre à toutes les préoccupations des différentes communautés, et traiter les désaccords qui peuvent surgir entre elles. À cet égard, nous encourageons les parties à continuer de coopérer pacifiquement, à promouvoir le dialogue politique et le respect des droits de l'homme, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, et à régler leurs différends par des négociations directes, justes et inclusives afin de trouver une solution durable acceptable pour toutes les parties.

Nous notons avec préoccupation la décision prise par Pristina d'augmenter les taxes sur les importations de produits serbes. Cette décision ne fait que miner la coopération régionale, accroître les tensions et nuire à la confiance générale entre les différentes communautés. C'est pourquoi nous exhortons les parties à redoubler d'efforts pour améliorer la coopération régionale et l'état de droit, et promouvoir le développement, la paix et la sécurité au Kosovo, tout en préservant les bonnes relations de confiance entre les communautés locales. À cet égard, nous demandons aux autorités compétentes de faire dès que possible toute la lumière sur les circonstances entourant l'assassinat de l'homme politique serbe du Kosovo, Oliver Ivanović, en janvier.

La République de Guinée équatoriale réaffirme son respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Serbie et considère que les préoccupations légitimes de la Serbie sur la question du Kosovo sont justifiées. Nous remercions la Serbie des efforts qu'elle continue de déployer pour trouver une solution pacifique et inclusive à cette question.

Enfin, nous saluons l'excellent travail que la MINUK accomplit sur le terrain et l'appui qu'elle apporte à toutes les communautés du Kosovo et aux acteurs régionaux et internationaux, tels que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Force de paix au Kosovo et la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo, afin de s'acquitter du mandat que lui confère la résolution 1244 (1999), laquelle constitue la base juridique d'une solution équitable au Kosovo.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

La Chine remercie M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), de son exposé. Nous appuyons le Représentant spécial dans le rôle qu'il joue pour permettre à la MINUK de s'acquitter de son mandat. Je salue aussi la présence de M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, à la présente séance, et je le remercie pour son exposé. Je prends également note de la déclaration faite par Mme Çitaku.

À l'heure actuelle, la situation en matière de sécurité au Kosovo est globalement stable, mais quelques complexités demeurent. La résolution 1244 (1999) constitue une importante base juridique pour le règlement de la question du Kosovo. Toutes les parties doivent agir conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, afin de trouver, par le dialogue et la négociation, une solution qui soit acceptable pour toutes les parties.

La Chine respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie, comprend ses préoccupations légitimes concernant la question du Kosovo et salue les efforts qu'elle déploie pour parvenir à un règlement politique de cette question. La Chine se félicite des engagements pris par Belgrade et Pristina de promouvoir la normalisation de leurs relations bilatérales par le dialogue et la concertation. Nous nous félicitons

également des efforts constructifs déployés par les deux parties pour mettre en œuvre les accords déjà conclus, instaurer progressivement la confiance mutuelle et continuer à créer les conditions propices à une solution globale et durable.

Il est dans l'intérêt fondamental de tous les groupes ethniques du Kosovo de parvenir à la réconciliation et au développement commun, ce qui contribuera à la paix, à la stabilité et à la prospérité dans les Balkans. Il est à espérer que toutes les parties concernées accorderont la priorité au bien-être de la population, protégeront les droits et intérêts légitimes de tous les groupes ethniques, favoriseront le développement socioéconomique et éviteront les paroles ou les actes qui pourraient provoquer une escalade des tensions.

Si le Conseil doit rester saisi de la question du Kosovo, la communauté internationale doit, quant à elle, jouer un rôle constructif dans la promotion d'une solution appropriée. Nous espérons que la MINUK continuera de coordonner ses efforts avec la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo, la Force de paix au Kosovo et d'autres entités afin d'améliorer la situation au Kosovo et de promouvoir le règlement approprié de la question du Kosovo.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 13 h 35.